

Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

## Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre 2023 à 19 h, le conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mardi 31 octobre 2023 :

Étaient présents: Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Margain (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), Mme Slama (pouvoir donné à M. Paris).

Était absent : M. Belghith, M. Rebourg.

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2023-200) 26 membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

## Conseil d'arrondissement- 7 novembre 2023 :

Hommage à Vanessa THOMAS, ancienne élue du 12<sup>e</sup> arrondissement

- Hommage à Maurice CASSAN, Président de la FNACA 12 et du Comité d'Entente des anciens combattants et victimes de guerre
- Mot sur les suites de l'attentat du 7 octobre en Israël et sur le contexte en France

# I. <u>Séquence Hommages :</u>

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

Mes chèr.es adjointes et adjoints, Chères conseillères, chers conseillers,

Nous débuterons ce conseil d'arrondissement par des hommages à des personnalités uniques qui nous ont récemment quitté et qui ont marqué notre arrondissement par leur engagement et leur bienveillance.

Je laisserai Sandrine Charnoz et Pierrick Paris, s'exprimer sur la disparition et le souvenir de Vanessa Thomas, militante socialiste, féministe, engagée pour l'égalité des droits et ancienne élue du 12º arrondissement.

Nous rendrons par la suite hommage à Maurice Cassan, Président du Comité de la Fédération Nationale des Anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie du 12<sup>e</sup> et du Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de guerre, décédé très récemment.

Je vous remercie.

Sandrine Charnoz, conseillère d'arrondissement

En mémoire de Vanessa Thomas

Merci Madame La Maire de me laisser l'opportunité de rendre un hommage personnel mais néanmoins solennel à Vanessa Thomas

Cher Frédéric et chère Michèle Blumenthal, Cher.e.s collègues, Cher.e.s ami.e.s,

C'était le ler juin dernier à L'Arrosoir avenue Daumesnil, que nous avions choisi pour être au frais, que j'ai vu Vanessa la dernière fois. Quelques jours auparavant Vanessa et Fred m'avait envoyé des photos de leur voyage à Tahiti et proposé ce déjeuner à leur retour. Fred m'avait confié alors que les médecins lui parlaient d'une fin proche. J'avais envie de la retrouver mais appréhendais ce moment. Et là, Vanessa est apparue libérée, pleine de vie, joyeuse, plus forte que la maladie. Elle m'a parlé de ce voyage qui la faisait tant rêver, de ses escapes à Bora Bora et Mooroa comme une dernière parenthèse de vie en accélérée.

Vanessa abordait son grand départ avec sérénité. Et c'est là que je lui ai fait une promesse, celle de lui rendre hommage de concert avec Michèle Blumenthal.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Vanessa Thomas a siégé aux côtés de certain.e.s d'entre nous dans cette salle : elle a été en effet Maire adjointe du 12<sup>e</sup> arrondissement en charge du logement de 2008 à 2014 dans l'équipe de Michèle.

C'était une amie de combats, de lutte, de soirée à refaire le monde, c'était une collègue élue mais d'abord une militante.

Vanessa aurait eu 55 ans cette semaine. Elle nous a quittés dans la force de l'âge après un combat acharné contre la maladie sans jamais baisser les bras. Alors qu'octobre vient de s'achever, je ne peux qu'évoquer le mois de la campagne annuelle pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, maladie insidieuse qui a touché Vanessa très jeune, trop jeune.

Je voudrais dire un mot sur son combat contre la maladie.

Vanessa a toujours voulu poursuivre une vie normale et a tenu ses mandats, ses postes, a battu le pavé pour toutes les manifestations dont elle partageait la cause et a poursuivi ses engagements associatifs et militants forts, malgré les chimiothérapies, radiothérapies, cimentoplastie et ce toujours avec le sourire et le rire pas si loin. Elle a fait preuve d'un incroyable courage car même si elle ne le montrait pas elle souffrait.

Je voudrais ici témoigner qu'elle n'a eu de cesse de penser aux autres ou mettre en avant ce qui dans son accompagnement médical devait être étendu à toutes les femmes comme le centre de cancérologie de l'Ouest qui traite la maladie et assure les soins esthétiques et sensibles qui permettent de se sentir femme et pas seulement malade.

Alors que Vanessa ne pouvait plus quitter son appartement elle me proposait encore d'être l'adulte relais pour mon fils qui s'installait à Nantes pour poursuivre ces études. Les autres avant elle, c'est ça Vanessa.

Mais Vanessa, c'était aussi la passion des chats, des débats, des manif en chantant, les bonnes bouffes, les voyages, un rire chantant, et Fred, mais je vais y revenir. Sa passion des chats l'a amenée à adopter ce dernier petit chaton quelques jours avant de nous quitter et te laisse cher Fred un nouveau compagnon à élever.

Nous sommes rentrées au parti socialiste la même année, en 1997. Avec Michèle Blumenthal, Vanessa a rejoint une équipe à laquelle elle est restée fidèle comme au parti. Elle a été du petit groupe d'irréductibles qui ont cru très tôt en Bertrand Delanoë contre le choix majoritaire de la section. Je voudrais ici saluer Fred, son mari et compagnon dans la vie comme en politique, Marie-Claire Germanaud et Régis dans la salle, et rappeler à notre souvenir ses amis Francois Pellegri et Raphael Greck tous deux élus et dont le souvenir nous accompagne.

Elle avait compris comme Michèle Blumenthal que Paris avait besoin d'un élu de terrain, ambitieux pour notre ville et soucieux de la chose publique. Nous nous retrouverons tous autour de la candidature de Michèle Blumenthal et après la prise par la gauche et les écologistes du 12º arrondissement et de Paris, Vanessa sera chargée de mission dans son cabinet.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Je voudrais rendre hommage à la femme, à la militante et à la fonctionnaire qui n'a eu de cesse dans sa vie de s'investir dans des politiques publiques pour transformer notre société et lutter contre les inégalités, les injustices que Vanessa combattait au-delà de tout. Elle a été de toutes les manifestations, de toutes les mobilisations pour défendre les plus fragiles, pour l'égalité femme-homme, pour toujours plus de droits : sans être exhaustive je veux rappeler les combats pour l'égalité, du mariage pour tous à l'ouverture de la PMA, de la lutte contre la haine anti-LGBT à la défense des droits des personnes trans.

Militante à HES depuis de nombreuses années, Vanessa en était la déléguée locale à Nantes et participait il y a quelques semaines aux 40 ans d'HES.

Vanessa professionnellement a fait le choix de la fonction publique comme cadre territoriale au service de communes de gauche à lvry, Cachan, Lognes et toujours dans des sujets liés à la petite enfance et à l'éducation. Je me souviens de ces moments de joie et de partage quand on livrait des places en crèches ou des logements sociaux, ou qu'on mettait en place de nouveaux rythmes éducatifs.... Elle était convaincue que le service public était le rempart contre les inégalités sociales et que par l'éducation nous apportions les clefs de l'émancipation.

Un mot pour Frédéric « sa plus belle histoire d'amour » pour reprendre le titre de la chanson de Barbara qu'elle a elle-même choisi pour son enterrement; un mot pour ce couple politique et pour ton engagement cher Frédéric à ses côtes, pour cette belle histoire née en Corse et qui ne demandait qu'à éclore depuis de nombreux mois. Vous étiez un couple tendre, passionnée et amoureux, un couple politique, un couple engagé au PS, fervent promoteur de l'Europe, l'Europe rempart contre les haines et porteuse de justice sociale mais aussi cette Europe d'échange entre les peuples avec les voyage à Berlin et l'accueil des militants du SPD de Berlin Mitte. Au cours de ces jumelages, c'était des temps d'échanges mais surtout de repas joyeux sans fin dans les bonnes adresses du 12<sup>e</sup>. Je garde également en mémoire nos campagnes sous la pluie ou sous le soleil, sacs à dos remplis de tracts mais toujours agrémentées d'un café ou d'un kir selon l'heure de la journée. Qui ne se souvient pas que lors des élections qui suivaient ces campagnes, et au moment du vote, la boite Haribo dans votre bureau de vote de la maison des associations que Vanessa présidait, un lieu auquel elle était très attachée ayant, avec Michèle Blumenthal et Monique Le Blanc, installé le PIMMS quand on démarrait le travail sur le bureau des temps. Cette femme battante, organisée et joyeuse qu'était Vanessa ne m'avait partagé que 2 peurs devant la mort : laisser Fred seul et ne pas être à nos côté pour les combats toujours d'actualité contre les inégalités et les injustices.

Je voudrais évoquer son féminisme au cœur et à corps qui l'animait et a guidé ses choix pro et politique. Elle n'avait de cesse de se battre pour plus d'égalité plus de droits pour toutes et contre tout recul comme la fermeture de la maternité de Saint-Antoine ou la fermeture du centre IVG dans le 20°.

Je voudrais ainsi terminer par quelques paroles du Chant des Femmes qu'elle fredonnait régulièrement, cet hymne du MLF créé en mars 71 devenu un emblème du Mouvement de libération des femmes (MLF) et plus généralement des luttes féministes.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Le temps de la colère, les femmes
Notre temps, est arrivé
Connaissons notre force, les femmes
Découvrons-nous des milliers!
Refrain
Reconnaissons-nous, les femmes
Parlons-nous, regardons-nous,
Ensemble, on nous opprime, les femmes
Ensemble, Révoltons-nous!

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :

Ce vendredi 10 novembre, dans trois jours, Vanessa Thomas aurait eu 55 ans.

Mais au cœur de l'été, la terrible nouvelle nous a accablés: Vanessa n'était plus. C'est un formidable sentiment d'injustice qui nous a alors envahi, même si l'on sait que la justice n'a pas grand-chose à voir en la matière.

Vanessa Thomas fut conseillère d'arrondissement socialiste, de 2008 à 2014, Adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, en charge du logement.

À Frédéric Engelman, son mari, à tous ses proches, je veux dire avec quelle intensité nous partageons leur peine immense.

Vanessa Thomas naît en 1968, à Jarny, petite ville de Meurthe-et-Moselle, où sa mère, rapatriée d'Algérie, est institutrice, institutrice qui vite s'installe en banlieue parisienne, à Orsay d'abord puis à Cachan où Vanessa est scolarisée bien sûr, mais habite aussi, au sein du logement de fonction de l'école. Déjà la République, son école, ses valeurs. Il n'y a pas de hasard.

À la suite d'études de sociologie et de droit, elle devient fonctionnaire territoriale, d'abord à lvry puis à Cachan, chargée des services de la petite enfance.

Mais c'est dans le 12° qu'elle s'installe, boulevard de Reuilly, et qu'elle s'engage à la fin des années 90 au Parti socialiste. L'enjeu est important : ce sont les municipales de 2001 qui s'annoncent et la perspective de l'alternance à gauche pour la première fois depuis plus d'un siècle, autour de Bertrand Delanoë à Paris et de son amie Michèle Blumenthal dans le 12°.

Au terme d'une campagne victorieuse, à laquelle elle n'aura pas peu contribué, Michèle Blumenthal lui propose de continuer à travailler avec elle, comme chargée de mission à la petite enfance au sein de son cabinet. Elle sera une des chevilles ouvrières de cette politique publique si cruciale pour les Parisiennes et les Parisiens.

En 2008, elle est élue, adjointe en charge du logement, autre priorité essentielle de la majorité municipale, et contribuera ainsi à ce que le nombre de logements sociaux dans le 12<sup>e</sup> double entre 2001 et aujourd'hui.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

La politique est ainsi faite de rencontres, à la fois autour d'un idéal commun et d'affinités personnelles, qui font que des groupes se constituent et que des amitiés indéfectibles se nouent. C'était le cas dans ces années 90-2000 avec une bande de camarades qui s'est étoffée au fil du temps et à laquelle j'avais le bonheur d'appartenir.

À cet égard, il y a une forme de comique qu'on appelle comique de répétition, qui à la fin commence à lasser. Nous sommes nombreux autour de cette table et dans l'assistance à faire depuis quelque temps l'expérience du tragique de répétition, et cela ne nous fait pas rire du tout. Dans la petite bande que j'évoquais, il y avait François Pellegri, le plus proche ami de Vanessa, lui aussi élu du 12°, disparu en 2016, il y avait Raphaël Greck, toujours dans les bons coups et qui nous a quittés au mois de juillet. Alors le 8 août dernier – journée internationale des chats, mais quand on connaissait Vanessa, pouvait-il y avoir symbole plus évident ? – le 8 août dernier donc lorsque nous avons appris la mort de Vanessa, la sidération nous laissait sans voix. Plusieurs avaient juste envie de crier aux uns et aux autres – je me souviens par exemple d'un échange téléphonique ce jour-là avec Emmanuel Grégoire – « Les copains, ça suffit comme ça ! On a bien compris ce que vous vouliez dire, vous pouvez arrêter ».

Après la vie parisienne, en 2015, une nouvelle vie s'ouvre à elle et à Frédéric, qu'elle a épousé en 2008. Direction Nantes où il y aura toujours porte ouverte pour les Parisiens de passage et où Vanessa s'engage tout naturellement aux côtés de Johanna Rolland, sur la liste de laquelle elle figurera en 2020.

Mais au-delà des questions municipales parisiennes et nantaises, quand on s'engage en politique, il faut choisir ses combats principaux. Pour Vanessa, j'en retiens deux.

Le premier : l'Europe. Dans les années 2000-2010, on ne pouvait croiser Vanessa et Frédéric sans leur demander « Alors ? Où partez-vous le mois prochain ? ». On était sûr de ne pas se tromper, il y avait toujours un congrès du PSE ou une campagne législative quelque part : Porto, Madrid, Vienne, Prague, Bruxelles, l'Irlande... On s'y perdait. Vanessa avait les valeurs socialistes chevillées au corps pour une Europe plus sociale et plus fraternelle. Ces derniers temps, elle s'inquiétait évidemment beaucoup de la tournure des événements. Là où tu es, je te promets que nous ne baissons pas les bras et que nous continuons le combat.

Son deuxième combat: l'égalité, l'égalité des droits, en particulier au sein de l'association Homosexualité et Socialisme. Lorsqu'elle arrive à Nantes, H&S manque de cadres dans cette région et elle accepte avec enthousiasme la proposition d'en être la coordonnatrice pour l'ouest de la France. Elle y mènera les travaux de réflexion et les mobilisations pour les droits des personnes LGBTQI+. H&S était devenu pour elle une autre famille, précieuse, à telle enseigne qu'au printemps dernier, malgré la fatigue, la dernière fois que Vanessa est revenue à Paris, c'était pour célébrer les 40 ans de l'association.

Lors de l'annonce d'une disparition, la formule consacrée dit pudiquement que la personne est décédée « des suites d'une longue maladie ». Pour Vanessa, elle fut longue, très longue, cette maladie, et douloureuse, trop douloureuse.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Ce satané cancer, puisque c'est ce dont il s'agit, avait déjà fait des siennes en 2011, mais pendant 5 ans la rémission laissait espérer qu'il ne serait désormais qu'un mauvais souvenir. Malheureusement, en 2017, la rechute est là, et malgré son tempérament de lutteuse, elle ne gagnera pas ce combat-là.

Si je détaille aussi longuement cette chronologie, ce n'est pas par maladresse ou impudeur, c'est parce que Vanessa a toujours voulu parler librement, ouvertement, frontalement de cette épreuve. Son courage et sa force de caractère faisaient l'admiration de tous ceux qui la connaissaient. J'ai dit son courage, sa force de caractère, et encore davantage sa lucidité lorsque l'inéluctable s'est définitivement annoncé. Vanessa est partie en paix avec elle-même, sereine face à l'échéance ultime. Elle a pris le temps de tenir un petit cahier, racontant les joies de sa vie, de la vie, ainsi que les espoirs et les inquiétudes qu'elle avait pour le monde de demain. Parce qu'il fallait vivre jusqu'au bout, les repas avec la famille et les amis ne s'interrompent pas. Puis ce fut au printemps, un dernier grand voyage paradisiaque pour encore profiter de la beauté de ce monde.

Car Vanessa était d'abord une personne joyeuse, qui aimait la vie, et c'est ainsi qu'elle aurait souhaité qu'on se souvienne d'elle, comme nous le rappelait son mari hier soir.

Pour paraphraser Beaumarchais, tout finit par des chansons. C'était toujours le cas avec Vanessa, que ce soit à l'occasion de soirées militantes festives, d'anniversaires ou de soirées poker dans l'appartement de la rue de Charenton. À une heure plus ou moins tardive, arrivait invariablement le moment des chants politiques et historiques. Successivement, chacun lançait le sien à la cantonade pour que tout le monde reprenne en chœur. Non moins invariablement, quand venait le tour de Vanessa, nous savions tous quel serait le sien, à elle, la Française tellement attachée à ses racines italiennes.

Alors ce soir, chère Vanessa, le cœur serré et de manière beaucoup moins enjouée que d'habitude, nous te lançons tout simplement : « O bella ciao »

## Hommage à Maurice Cassan

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

Nous avons tous eu le privilège de côtoyer Maurice Cassan au cours de notre mandat et nous pleurons tous sa disparition, qui laissera un vide dans nos cœurs et dans nos cérémonies commémoratives.

Nous devons nous réjouir d'avoir eu la chance de croiser sa route et qu'il se soit installé et ancré dans notre bel arrondissement pour sa qualité de vie et son Bois de Vincennes.

Maurice Cassan fut un passeur de mémoire, à la tête du comité local de la FNACA 12<sup>e</sup> pendant 45 ans, il a guidé les maires du 12<sup>e</sup> arrondissement dans le protocole des cérémonies commémoratives, toujours avec bienveillance, humilité et impartialité. Maurice nous manquera.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Infatigable bénévole, il a participé et organisé, tant qu'il a pu, avec la Mairie, toutes les commémorations depuis 1979, rassemblé les adhérents chaque année au banquet de la FNACA et aux nombreuses assemblées générales.

En 1978, il a été nommé secrétaire du Comité d'Entente et au décès de Monsieur Hubert JESTIN il en est devenu son Président.

Son engagement a été salué par de nombreuses distinctions parmi lesquelles celle d'officier de l'Ordre National du Mérite, de la Croix du Combattant, mais également toutes les médailles de la ville de Paris.

Nous regrettons déjà Maurice, mais comment évoquer Maurice sans penser à Yvette, qui fut à ses côtés dans tous ses engagements bénévoles et qui est la générosité et la gentillesse incarnées, notamment avec les adhérentes et adhérents de la FNACA. Nous pensons à elle et ses enfants, ainsi qu'à leurs petits-enfants.

Nous essaierons d'être à la hauteur de tout ce que Maurice Cassan a pu nous enseigner avec l'aide précieuse de ses camarades de route qui sont encore à nos côtés.

Le 12<sup>e</sup> lui rendra également hommage le 11 novembre avec l'ensemble des participant.es à la cérémonie de l'Armistice de 1918. Je ne pourrai malheureusement pas être à vos côtés à cette occasion et j'en suis désolée, mais je penserai à lui et à tous les combattant.es de la mémoire que j'ai pu côtoyer, lors de la cérémonie à laquelle j'assisterai à Saint-Valéry-en-Caux.

Merci Maurice. Nous veillerons à ce que toutes les cérémonies soient guidées par votre souvenir.

# II. <u>Contexte depuis les attaques du 7 octobre</u>

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

Depuis le 7 octobre, date de l'attaque terroriste du Hamas en Israël, nous vivons une période très difficile.

La première menace qui nous guette est l'aggravation de la fragmentation de notre Nation. L'ignorance et le silence en sont le terreau.

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus, alors nommons-les pour mieux les combattre et nous rassembler autour de ce qui nous relie. L'horreur de l'attaque terroriste du Hamas contre Israël, sa barbarie, la projection d'une telle inhumanité dans les images qui ont fait le tour de nos écrans, nous ont tous terrassés et ont réveillé le souvenir du pire.

La multiplication des actes antisémites qui ont suivi ces évènements nous heurte tous et les menaces proférées et les violences commises à l'encontre de nos concitoyens juifs nous rappellent les heures les plus sombres de notre Histoire et nous répugnent au plus haut point.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Le déferlement antisémite doit être combattu avec force et ne doit trouver d'espace dans aucun clivage. L'antisémitisme, tout comme le racisme n'ont aucune place dans notre République. Nous travaillons avec le commissariat et la police municipale pour mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la sécurité de toutes et tous dans le 12°.

Nous disons également notre solidarité et notre profonde inquiétude pour les civils palestiniens face à l'horreur des bombardements sans relâche sur Gaza.

Nous devons tous avoir à cœur d'appeler à la libération immédiate des otages du Hamas, à un cessez-le-feu et à la protection des populations civiles pour relancer un processus de paix. Nous savons que ce sera long et complexe, mais il est de notre devoir d'y appeler.

Notre République est à la fois forte et fragile et la nouvelle attaque terroriste subie le 13 octobre par l'école de la République est venue nous fragiliser de nouveau et la mort de Dominique Bernard, après celle de Samuel Paty, a provoqué la tristesse, la colère et l'effroi.

Nous exprimons toute notre solidarité et notre admiration envers la communauté éducative pour son engagement pour l'éducation et son combat contre l'ignorance, face à la menace que fait peser l'obscurantisme sur notre société.

J'ai réuni notre conférence de partage la semaine passée, un outil de dialogue précieux qui a été créé par ma prédécesseuse pour maintenir les liens de fraternité entre les représentant de cultes et les associations laïques de l'arrondissement. Nos échanges ont pu me rassurer et me conforter sur l'importance à accorder à l'expression et à l'écoute de chacun e, toujours dans le respect de l'autre.

Soyons solidaires, protégeons l'autre et ne laissons aucune place à la haine, aucune. Ni dans nos immeubles, ni dans nos rues, ni dans nos établissements scolaires, ni dans notre ville et encore moins dans nos foyers.

Notre rôle en tant qu'élu-es et citoyen-nes est de ne pas souffler sur les braises et de ne pas se laisser piéger par les extrêmes qui se nourrissent de la peur de l'autre et feront toujours plus de bruit que les artisans de la paix.

Travaillons sans relâche pour offrir cela à nos enfants.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-016</u>: Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 19 septembre 2023.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris.

Personnes présentes à la séance du mardi 19 septembre 2023 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 7 novembre 2023.

Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Marcin, M. Margain (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama (pouvoir donné à M. Paris), M. Tabacchi, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 22 dont 2 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-201 AVIS)

Sortie de M. Bouigue, (pouvoir donné à M. Delmestre), après le vote de l'approbation du Procès-Verbal.

# Pas d'enregistrement



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-017</u>: Constitution et désignation des membres de la commission de sélection des projets du Fonds d'Animation Locale dédié au site de festivités de proximité durant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

## Intervenants:

M. Seingier

M. Paris

# Pas d'enregistrement

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour : 27	Contre: 00
Abstentions: 00 NPPV: 00	
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-202)

\* \* \* \* \* \*

<u>Article 3</u>: les membres du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont les noms apparaissent ciaprès, sont désignés en tant que représentants du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, au sein de la commission de sélection du Fonds d'Animation Locale dédié au site de festivités de proximité durant les jeux olympiques et paralympiques:

- Richard Bouigue
- Nicolas Bonnet-Oulaldj
- Margaret Kopoka
- Maïlys Derenemesnil
- Pierrick Paris
- Fadila Taïeb



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

- Guy Tabacchi
- Matthieu Seingier

<u>Délibération n°12-2023-DAC 336</u>: Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ida Grinspan au 7 rue Marcel Dubois, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteur :

## Intervenants:

Mme Pierre-Marie M. Paris

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Pas d'enregistrement

# Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour : 27	Contre: 00
Abstentions: 00 NPPV: 00	
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-203 AVIS)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DAE 155</u> : Subventions, d'un montant de 511 000 euros et conventions avec vingt et **une structures d'insertion par l'activité économique.** 

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

# Intervenants:

Mme Pierre-Marie

M. Tabacchi

M. Seingier

M. Tabacchi

M. Seingier

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Pas d'enregistrement

# Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour: 22	Contre: 05
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-204 AVIS)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DAE 180</u>: Octroi d'une subvention à la Cité du Développement Durable pour une étude de programmation et de préfiguration concernant le devenir de la Cité et du Jardin d'Agronomie Tropical, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

## Intervenants:

Mme Havet
M. Marque
Mme Pierre-Marie
Mme Montandon
M. Martial
Mme Coffin
Mme Havet

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12° arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Pas d'enregistrement

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour: 27	Contre : 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-205 AVIS)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DFPE 171</u> : Convention avec les dix-sept caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

« Chaque fois, c'est le saut vers l'inconnu. Il est toujours important de pouvoir non seulement proposer des actions dites passerelles crèche-école qui permettent l'adaptation progressive des enfants accueillis dans les établissements de la petite enfance vers l'école maternelle, qui se concrétisent. Nous avons eu, avec Jeanne Dallot, le plaisir d'accueillir l'ensemble de directrices des crèches lundi dernier, hier matin. Et chacune fait soit des visites d'école, soit des activités artistiques et culturelles partagées sur des temps scolaires et périscolaires et peuvent se tenir sur tous les temps de la journée, y compris durant la pause méridienne, incluant ainsi la prise du déjeuner sur place et après l'école, intégrant dans la prise du goûter récréatif.

Cet été, nous avons eu aussi la chance d'expérimenter un centre de loisirs petite enfance et école qui permettait d'accueillir les plus grands des crèches et les plus petits des écoles. Non seulement cela était un accueil privilégié, mais cela a permis aux professionnelles de revoir aussi les postures qu'elles peuvent avoir, se confronter à l'altérité entre les pratiques dans les crèches de la ville de Paris, mais aussi dans les écoles. Ce partage de bonnes pratiques et de mutualisation de différentes postures professionnelles a été particulièrement enrichissant pour les équipes des deux structures.

Nous continuons ainsi, et nous permettons d'avoir ces moments d'offres de restauration aux jeunes enfants accueillis dans les écoles et les centres de loisirs maternels.

Vous savez que pour moi, bien manger, c'est aussi se constituer un capital santé. Bien se nourrir pour bien grandir est un peu le leitmotiv que nous défendons dans cette municipalité.

Je vais laisser Mme Rocca intervenir aussi sur cette DFPE qui, je pense, lui tient autant à cœur qu'à moi-même. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, c**onseillère d'arrondissement,** rapporteure :

« Merci, Madame la maire. Je serai très rapide, car je voulais revenir sur un seul sujet. Cette délibération pourrait apparaître très technique, car vous l'aurez regardée, nous mettons des tarifs. Ce sont comme souvent des délibérations techniques, mais pas seulement. Car, comme l'a dit Madame la maire, dans cette délibération, il y a presque la substantifique moelle de notre politique éducative sur le bien grandir à Paris.

Je voulais profiter de cette délibération pour remercier aussi les personnels de nos crèches, de nos écoles, avec les personnels de l'Éducation nationale, mais aussi les personnels de la ville, et les personnels de la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> qui vont rendre cette nouvelle étape effectivement possible.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Je souhaite dire de manière un peu solennelle qu'en creux de cette délibération, il y a toute la valeur du service public et toute la valeur ajoutée du service public, dans les crèches ou dans les écoles. C'est dans le service public que nous trouvons ce travail approfondi, pensé, quotidien, sur les passerelles, de façon à, et Madame la maire l'a dit, sécuriser les parcours, les transitions pour la réussite éducative, mais aussi pour l'équilibre et le bien-être plus global de nos enfants, les plus jeunes, en crèche, qui rentrent à l'école.

Sécuriser aussi toutes les familles, les familles qui sont les plus éloignées, parfois, de la vie en collectivité, les plus éloignées des codes de l'institution scolaire, et nous savons que c'est là que se creusent les inégalités premières et qu'elles perdurent tout au long de la vie.

Cette délibération n'est pas que technique, parce que ce travail sur les passerelles est un travail global, pensé au niveau de la ville de Paris, porté par la maire de Paris, par Patrick Bloch et toutes les équipes, après, en arrondissements, pour avoir des actions très concrètes. Et je sais que dans la communication de rentrée, j'ai évoqué ce dossier des passerelles. Je me souviens de commentaires un peu étonnés, voire critiques sur ce travail des passerelles. Vous en avez un exemple.

Pour terminer, les premiers effets constatés sont positifs sur deux niveaux. À la fois sur la mise en apprentissage immédiat, sur des enfants les plus jeunes qui rentrent à la maternelle, car quand ils connaissent l'école parce qu'ils sont déjà venus, ils ont rencontré les adultes qui les accompagneront au quotidien, ils rentrent plus facilement dans les apprentissages.

Pour les enseignants et les directeurs, cela permet aussi de connaître déjà, parfois, certaines familles et les élèves, car quand ils ont échangé avec les personnels des crèches, cela permet d'avoir un accompagnement plus personnalisé des enfants dès les premiers jours.

Cet effet positif, le dernier qui nous tient à cœur, équipe municipale, et j'imagine tout le monde autour de cette table, depuis que nous avons passé à la vitesse supérieure sur ce travail sur les passerelles, nous voyons des familles qui, parfois, étaient inquiètes par des effets de réputation, partir directement vers le privé, des familles revenir ou rester dans le circuit de l'école publique. Que cela vous fasse souffler ou pas, nous en sommes très fiers et nous continuerons ce travail.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. En tant que présidente de la Caisse des écoles, je vais me déporter sur ce vœu et ne pas participer au vote.

Madame Atlan-Tapiero, vous voulez réagir?»

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement, rapporteure :



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

« Merci, Madame la maire. Nous venons d'assister à un petit numéro qui est fort dommage, car vous avez présenté un axe de politique générale et d'intention. Il se suffisait à lui tout seul, ou Madame Rocca a présenté sa délibération de façon succincte et pas en 7 minutes pour noyer ce que vous avez dit. Je trouve cela fort dommage.

Ce que vous avez dit était fort, argumenté, clair, et cela est parfaitement noyé. Cela est vraiment dommage et c'est une perte de temps qui n'apporte rien.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Je vous laisserai libre de ce commentaire. Merci, Madame Atlan-Tapiero.

Je vais mettre la DFPE 171 aux voix. Qui ne participe pas au vote et qui s'abstient ? Elle est donc adoptée et je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 26 dont 3 pouvoirs	
Pour : 26	Contre: 00
Abstentions: 00	NPPV: 01
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-206 AVIS)

Arrivée de Maïlys Derenemesnil, et départ de Mme Komitès (pouvoir donné à M. Romero-Michel) après le vote de la délibération DFPE 20230171.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DFPE 172</u>: Subvention complémentaire, d'un montant de 600 000 **euros et avenant n° 3 à l'association "ABC Puériculture", dans le 16**<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour ses vingt-**quatre établissements d'accueil de la petite enfance et son service** de garde à domicile.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

Nous passons désormais à la DFPE 172. Subvention complémentaire d'un montant de 600 000 euros et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour les 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

Madame Jeanne Dallot pour nous la présenter, et Madame Atlan-Tapiero pour une inscription.

Madame Dallot, c'est à vous. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère **d'arrondissement,** rapporteure :

« Merci, Madame la maire. Sur les 24 établissements d'accueil de la petite enfance de ABC Puériculture, il y en a quatre dans notre arrondissement qui représentent 219 places.

Cette délibération concerne la signature d'un avenant à la convention d'objectifs signée avec ABC Puériculture de 600 000 euros pour les 24 établissements parisiens.

Cette subvention doit permettre à l'association d'assumer ses dépenses jusqu'au versement de l'acompte et du solde de la subvention 2024 et d'éviter ainsi une détérioration de la qualité du service d'accueil des enfants parisiens, pouvant mettre en péril, à terme, la diversité de l'offre.

En effet, le compte de résultat 2022 de l'association se solde sur un déficit de 635 429 euros, résultat comptable en dégradation par rapport à 2021. La situation financière de l'association se fragilise du fait d'un effet ciseau lié à l'augmentation des dépenses, notamment l'alimentation, l'énergie, les charges de personnel et à la baisse des produits d'activité.

Ainsi, ce montant de subvention complémentaire correspond à une aide exceptionnelle de 200 000 euros, lui permettant de rétablir en partie son équilibre financier et une avance de 400 000 euros sur la subvention de fonctionnement au titre de 2024, afin d'améliorer la trésorerie immédiate. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci beaucoup, Madame Dallot. Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

« Merci, Madame la maire. Merci, Madame Dallot, de ces précisions qui étaient manquantes dans les documents qui nous ont été transmis.

Nous avons voulu profiter de cette délibération pour revenir sur un sujet qui nous intéresse. Lorsque nous lisons cette délibération, on insiste beaucoup pour que cet argent permette de continuer à bien s'occuper des enfants et cela a allumé chez nous comme une petite sonnette d'alarme, puisque nous vous avions adressé, vous en souvenez sans doute, une question orale à la suite au rapport de l'IGAS sur les graves dysfonctionnements qui avaient été repérés dans certaines crèches.

En réponse à notre question, vous nous aviez annoncé conduire un audit et une réflexion sur les bonnes pratiques dans les structures financées par la ville de Paris, dont cette association, vraisemblablement aussi, puisqu'il n'y a pas que les crèches municipales qui sont financées. À ce jour, nous n'avons eu aucun écho de ces travaux. Je voudrais savoir où vous en êtes.

Par ailleurs, nous vous avions également demandé par une question orale il y a plusieurs mois le coût de fonctionnement et d'investissement d'un berceau en crèche. Vous nous avez répondu lors du précédent conseil avec des chiffres, et je ne veux pas être désagréable, mais qui nous ont paru jetés pour se débarrasser. Nous voudrions vraiment avoir des chiffres qui ont un vrai lien avec la réalité, parce que s'agissant de ceux annoncés, ce n'est absolument pas possible. Des crèches viennent d'être créées, de nouvelles crèches, vous devez avoir encore des coûts en mémoire, nous aimerions avoir ces chiffres précis en tant qu'élus d'opposition.

Je vous remercie. Nous votons pour. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris : « Madame Dallot ? »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Pour répondre à la première partie de votre question, l'audit est en cours, nous n'avons pas encore de résultat. Nous avons eu, il y a peu, des retours des directrices de crèche ou des parents. Il n'y a pas de souci sur le 12<sup>e</sup>.

Quant au prix du berceau, il m'avait été fourni par l'Hôtel de ville. Ce prix peut paraître variable, mais il est variable, vous imaginez bien, en raison du nombre de places gelées, puisque plus nous avons de places gelées, plus le coût du berceau est important. Les rentrées, si je puis dire, ne sont pas à la hauteur des investissements que nous avons réalisés dans ces crèches. Les chiffres fournis étaient de 7 000, 8 000 euros. Je peux vous redemander si vous voulez, mais c'est ce qui m'a été fourni. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, Madame Dallot, sachant que la dernière crèche en date des Meuniers n'a pas de places gelées et accueille l'ensemble de ces 66 berceaux. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Quand vous parlez d'une place gelée, c'est sur le fonctionnement, mais sur l'investissement, les places ne peuvent pas être gelées. L'investissement est réel, donc il y a un coût. C'est sur le fonctionnement que cela peut faire varier les prix, mais pas sur l'investissement. L'investissement est fait. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Je parlais d'un coût de fonctionnement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais donc mettre la DFPE 172 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs	
Pour : 28	Contre: 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-207 AVIS)

Retour de M. Bouigue (pouvoir de M. Delmestre) après le vote de la délibération DFPE 20230172.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DFPE 036</u>: Subvention, d'un montant de 48 598 euros, avenant n° 3 **avec l'association "Origami" pour la halte**-garderie située au 8 rue de Prague, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous passons désormais à la DFPE 36, subvention d'un montant de 48 598 euros avenant n°3 avec l'association Origami pour la halte-garderie située rue de Prague, dans le 12e arrondissement.

Madame Dallot, c'est à vous pour nous la présenter. M. Marque s'est inscrit sur cette délibération. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la maire. La halte-garderie a fermé ses portes le 31 janvier 2023 en raison d'une baisse d'activité à la suite d'un courrier de l'association en date du 22 décembre 2022 informant le service instructeur.

La présente subvention permet de prendre en charge des frais complémentaires, notamment le licenciement économique du personnel. Pour rappel, nous avons essayé avec plusieurs visites, accompagnés par la DFPE, pour essayer de soutenir cette association, mais il y avait vraiment très peu d'enfants. Les locaux étaient très vieillots et dépassés. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, Madame Dallot. M. Marque. »

M. Sébastien Marque, **conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du** 12<sup>e</sup> arrondissement :

« Merci, Madame la maire. Je vais être très, très court. Je profite d'une de ces délibérations pour rappeler que la très grande majorité des crèches en délégation de services publics fournissent un accueil de très grande qualité.

J'en profite également pour dire que je suis très heureux que la mairie de Paris puisse prendre le relais quand une association en délégation de services publics n'arrive pas à faire face à la situation et que l'on puisse au moins financer les licenciements économiques, même si l'on ne peut que s'attrister de cette situation.

Je rappelle que le groupe communiste était plutôt partisan de la régie directe pour les crèches, plutôt que la délégation de services publics. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, M. Marque. Mme Dallot, voulez-vous réagir? »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

 $\label{lem:memory:equation:memory:equation} Mme \ Jeanne \ Dallot, \ adjointe \ \grave{a} \ la \ maire \ du \ 12^e \ arrondissement, \ \textbf{conseillère d'arrondissement} :$ 

« Ce n'est pas la peine de répondre ».

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Par acquit de conscience, je vous le propose.

Nous allons mettre la DFPE 36 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour: 28 Contre: 00	
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-208 AVIS)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DJS 028</u>: Transformations Olympiques - Subventions, d'un montant de 150 000 euros et conventions entre la ville **de Paris, le "Fonds de dotation Paris 2024 (FDD)** et vingt-sept associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior".

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris:

- « Nous passons à la DGS 28, transformations olympiques, subvention d'un montant de 150 000 euros et conventions entre la ville de Paris, le Fonds de dotation Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif Sports Senior.
- M. Bonnet-Oulaldj pour la présenter, et Mme Montandon s'est inscrite sur cette délibération. »
- M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteur :
- « Je remercie Valérie Montandon de s'inscrire sur cette délibération, parce que cela nous permet de valoriser aussi l'héritage des Jeux olympiques.

Nous entendons beaucoup parler des Jeux olympiques sur des sujets de contraintes, des sujets assez négatifs. Évidemment, il y aura des contraintes et nous comprenons les préoccupations des Parisiennes et des Parisiens dans différents secteurs, mais il faut aussi montrer le côté positif, le revers de la médaille.

Il s'agit d'une subvention importante, 150 000 euros, pour des associations qui ne sont pas forcément des associations inscrites dans la compétition, qui ne sont pas forcément olympiennes, et qui permettent de développer le sport pour toutes et tous. En l'occurrence, cette subvention rentre dans le cadre d'un appel à projets sur Sports Senior, c'est-à-dire des personnes, en général, de plus de 65, voire 80 ans, qui veulent maintenir une activité physique avec les dispositifs de la ville, mais aussi avec des associations.

Nous avons, dans le 12<sup>e</sup>, sur ce programme Héritage Jeux Olympiques Sports Senior en plein air, deux associations qui ont fait acte de candidature et qui ont été retenues pour cet appel à projets, et je les félicite.

Le Comité de Paris de Badminton, qui obtient une subvention de 11 000 euros sur cet appel à projets, et qui va assurer des séances de badminton adaptées pour des seniors, dont certains mélangeant plusieurs publics pour une ambiance intergénérationnelle.

La seconde association est engagée sur le sport santé et le sport handicap, et je salue au passage ma collègue, Margaret Kopoka, avec qui nous travaillons sur ce sujet. C'est l'association Viacti, qui va proposer des créneaux de 1 h 30 d'activité physique adaptée aux personnes seniors, encadrés par des intervenants spécialisés, notamment des kinés, ou des personnes qui sont vraiment spécialisées sur des traumatologies spécifiques. Ces séances seront mises en œuvre sur le TEP Saint-Éloi, que vous connaissez dans le quartier Reuilly et dans le jardin Martha Desrumaux, c'està-dire en plein air. Le public se trouvera orienté par les partenaires, ensuite sociomédicaux, dans



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

des associations, notamment du 13<sup>e</sup>, du 14<sup>e</sup>, mais aussi sur la maison Sport Santé Curial, et cela permet à des seniors de rentrer dans un parcours sport santé, voire après, retrouver une activité physique régulière.

Il s'agit d'une très belle délibération qui sera mise en œuvre cette année, en 2024, dans notre arrondissement.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, M. Bonne-Oulaldj. Mme Montandon. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci, Madame la maire. Je me suis en effet inscrite sur cette délibération pour montrer notre engouement sur le dispositif mis en place et pour espérer aussi à un héritage, mais bien plus lointain que 2024, quelque chose qui s'inscrive dans le temps.

Parce que, M. Bonnet-Oulaldj a organisé en cette mairie, je ne me rappelle plus si c'étaient les assises du sport ou les tables rondes du sport, vous aviez d'ailleurs convié les élus de l'opposition, et je vous remercie pour être animateur de ces échanges avec les usagers et les associations, il nous était remonté deux grandes problématiques.

La première, les créneaux. Vous connaissez la difficulté qui est là, toutes associations et tous âges confondus, de trouver des créneaux sportifs, mais aussi beaucoup de demandes de seniors, beaucoup de volontaires et de bénévoles qui avaient envie de pérenniser des projets pour le bienêtre santé, mais aussi social du sport. Ils étaient en très forte demande, et ce dispositif va dans ce sens.

Nous attirons à vous le sujet d'un véritable héritage, mais pas simplement dans cette période des JO, mais vraiment qu'il se pérennise dans le temps.

Nous voterons favorablement cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous remercie beaucoup, Mme Montandon.

Je mets la délibération DJS 28 aux voix, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, et je vous en remercie. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12° arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre: 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-209 AVIS)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DLH 326</u>: *Communication sans vote*: Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

<u>Délibération n°12-2023-DLH 327</u> : *Communication sans vote* : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous avons plusieurs délibérations DLH sur lesquelles, Mme Montandon, vous êtes inscrite.

Je remercie M. Pierrick Paris, qui a eu la gentillesse de remplacer Éléonore Slama en déplacement actuellement à l'étranger et je vous demanderai un peu d'indulgence. Merci à lui de présenter l'ensemble de ces délibérations.

Nous sommes d'accord, Mme Montandon, vous avez souhaité le faire en paquet. M. Paris, c'est à vous. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la maire. Puisque Mme Montandon a accepté de faire masse de ces questions, je vais faire masse de la présentation en essayant d'être le plus rapide possible, en commençant par les délibérations 326 et 327, c'est-à-dire les communications présentant le soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux et des copropriétés.

La 326, d'abord, sur le parc de logements sociaux. Vous savez que l'enjeu pour le parc social existant est de réduire d'ici 2030, c'est l'objectif fixé par la ville de Paris, de 35 % la consommation d'énergie et de 50 % à horizon 2050. C'est l'objectif fixé par le Plan Climat qui est de porter au total à 5 000 le nombre de logements dont la rénovation est financée par an. Cet engagement de la ville se traduit par un accompagnement financier fort qui permet aux bailleurs sociaux de réaliser les opérations de travaux complètes et qualitatives.

Il s'agit d'une nécessité climatique, mais depuis quelque temps, tout autant d'une nécessité contre la précarité énergétique et pour l'atténuation des conséquences sociales, des hausses des prix. Je rappelle que chaque opération permet de diminuer les factures énergétiques des foyers avec une économie moyenne par an et par foyer de près de 400 euros.

Pour information en termes de chiffres, au 31 décembre 2022, nous n'avons pas encore les chiffres agglomérés de cette année, 5 035 logements sociaux ont vu leur rénovation énergétique financée, rien que dans le 12° arrondissement. Ils en restent à livrer puisque les travaux de rénovation énergétique, vous le savez, prennent souvent plusieurs années. Mais d'ores et déjà, je profite de cette communication pour rappeler qu'en 2023, nous avons le plaisir de voir se terminer plusieurs réhabilitations en la matière, par exemple la résidence Contenot, 485 logements, ou la résidence Riesner-Hillairet, 135 logements, sans oublier 848 m² de surface végétalisée financée



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

sur le patrimoine des bailleurs sociaux, dans le cadre d'un dispositif de financement dédié à la création des îlots de chaleur.

La ville de Paris a également souhaité, depuis plusieurs années, inclure dans ses dispositifs le parc résidentiel, c'est-à-dire les copropriétés. C'est le sens de la délibération 327, mais je laisserai peut-être Manon Havet, si elle le souhaite, compléter davantage le propos, notamment sur le dispositif CoachCopro, qui connaît un vrai succès dans le 12<sup>e</sup> avec 600 copropriétés inscrites, et le dispositif Eco-Rénovons+. Je vous passe les exemples précis quartier par quartier.

La DLH 287, dont j'espère qu'elle fera l'unanimité parmi nous, consiste à passer une convention avec l'AP-HP pour la délégation de droits uniques sur les logements de la ville de Paris, du patrimoine de Paris Habitat, c'est-à-dire concrètement de proposer à l'AP-HP d'attribuer à ses personnels sur une durée de 5 ans 500 logements relevant des droits de réservation de la ville de Paris et des mairies d'arrondissement. Il s'agit de loger les agents du service public, notamment ceux de la première ligne, les travailleurs et les travailleuses que nous avons tous applaudis à nos fenêtres pendant le confinement de 2020. C'est sur la base du volontariat des mairies d'arrondissement, et le 12<sup>e</sup> arrondissement est volontaire.

La DLH 264, qui est un bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP sur une durée de 65 ans. Je me doute de la remarque répétée que pourra faire Mme Montandon, mais je ne veux pas spoiler, donc je vous laisse le soin de le redire. Une acquisition d'un montant de 4 650 000 euros.

Ensuite, la DLH 236, pour un programme d'acquisition et d'amélioration de 20 logements sociaux par la RIVP au 23, boulevard Soult, une subvention de la ville de Paris de 2,8 millions euros. Ce sont des travaux de rénovation qui se dérouleront en sites occupés. Un calendrier qui n'est pas encore connu et, pour votre bonne information, la ville sera réservataire de 11 des 20 logements rénovés.

La DLH 291, pour des subventions complémentaires accordées à 17 opérations de rénovation environnementales du parc de logement social ELOGIE-SIEMP.

Je ne vous fais pas le total, puisque la délibération suivante, la 292, est sur le même principe, mais concernant la RIVP, il s'agit d'aider financièrement les bailleurs sociaux. Vous le savez, depuis 2021, les bailleurs sociaux sont fortement affectés par le contexte inflationniste, notamment par l'augmentation très importante des coûts de construction, matériaux, énergie, transport, et qui se traduit par un renchérissement du coût des projets. C'est le sens de ces subventions complémentaires de la ville.

La DLH 328, qui est plus classique, avec l'octroi traditionnel des garanties d'emprunt sur des programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat. Cela sera, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, 7 millions d'euros investis pour la rénovation de ces logements.

Je crois que j'en ai terminé. Merci beaucoup, Madame la maire et mes chers collègues. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci beaucoup, M. Paris. Mme Montandon, c'est à vous. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris:

« Merci, Madame la maire. Je vais aussi être la plus synthétique possible pour l'ensemble de ces DLH.

Pour ce qui concerne les délibérations sur les préemptions, vous connaissez notre position, je ne vais pas y revenir en détail. Vous savez que nous considérons que ces opérations de préemption, en plus, dans ces cas-là, ne sont pas justifiées ni par des travaux, ni non plus par la vacance. Je crois qu'un des programmes, il y a zéro vacance, et sur l'autre, il y en a un. Vous savez, préempter ne crée aucun nouveau logement et ne crée pas de nouveaux logements pour résoudre la crise. Et au contraire, cela est très coûteux, et dans les cas-là, pas forcément justifié par les éléments que j'ai avancés.

Je voulais aussi attirer votre attention notamment sur la DLH 236 à boulevard Soult, parce que le programme que vous proposez n'est pas du tout équilibré. Il ne s'oriente que sur du PLAI et du PLUS. Or, je vous rappelle que les logements PLAI et PLUS représentent 75 % des logements sociaux qui sont financés dans le 12º arrondissement, et que si nous regardons les statistiques IRIS qui sont effectuées par l'INSEE, quartier par quartier, la part des ménages en logements sociaux représente plus de 80 % dans le quartier du boulevard Soult. Un peu plus de programme équilibré aurait été le bienvenu, d'autant plus que si je vous rappelle les objectifs du programme local d'habitat parisien qui prévoit une répartition de 30 % PLAI, 30 % PLS et 40 % PLUS. Sur ce programme, il aurait été plus pertinent d'au moins équilibrer et permettre une véritable diversité des logements, sans compter que du logement intermédiaire aurait pu être aussi le bienvenu.

Concernant les délibérations sur la convention avec l'AP-HP, nous nous inscrivons favorablement sur ce dispositif. Vous le savez que c'est dans le sens des demandes que notre groupe avait porté depuis de nombreuses années, souvent relayées par le maire du 6°, Jean-Pierre Lecoq, qui avait aussi présidé la MIE Santé, dont les préconisations étaient dans ce sens d'une convention pour aider le logement des soignants. Nous voterons favorablement, en soulignant aussi que c'est sur les faibles contingents des maires, mais vous n'allez pas aller à mon encontre, de rappeler que cet effort est fait sur le contingent des maires et qu'il pourrait être élargi sur d'autres contingents.

En ce qui concerne les délibérations d'aides aux bailleurs sociaux, là aussi, pour la rénovation, nous voterons positivement. Et j'ai envie de dire que ce que vous prenez d'une main chez les bailleurs sociaux, notamment au niveau des loyers capitalisés, vous le redonnez de l'autre côté en subventions. Il s'agit d'un jeu de passe-passe bien déséquilibré, puisque ce que vous prenez d'un côté est insuffisant et inférieur à ce que vous redonnez de l'autre.

Je voulais attirer votre attention sur les communications, sur la rénovation sur trois points. Le premier, c'est que votre programme est certes ambitieux sur le papier, mais la réalité est parfois plus terne dans le rythme de rénovation. Je ne dis pas que cela est facile, parce que les objectifs sont immenses et la tâche est grande, mais souvent, le rythme n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs, notamment nationaux. Sur le quantitatif, il y a un souci, mais sur le qualitatif aussi, et vous le savez, à de nombreuses reprises, nous sommes intervenus et nous nous sommes fait le relais d'associations d'amicales de locataires qui vivaient les travaux de rénovation de façon



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

parfois difficile. Je ne reviendrai pas sur le dossier de la VMC ou d'autres, mais vous savez qu'à plusieurs reprises, nous avons attiré votre attention sur la nécessité d'avoir des commissions et des réunions de suivi des travaux pour que ces travaux puissent répondre aux attentes des locataires.

Il y avait eu beaucoup de communications de la ville qui disait qu'elle faisait au plus proche avec les locataires des plans parfois qui étaient du sur-mesure. Il y avait la communication et peut-être quelques expérimentations dans certaines résidences, mais souvent, il y a un manque de communication et d'informations criant, des difficultés de traitement de l'amiante avec beaucoup d'interrogations et de préoccupations de la part des locataires. Une communication qui omet et qui met un peu sous le tapis cette réalité.

Je voulais aussi m'attarder sur les îlots de fraîcheur. Nous sommes tous favorables à la débitumisation et aux îlots de fraîcheur. En revanche, j'attire votre attention sur l'entretien de ces espaces végétalisés. Souvent, nous dénonçons dans notre groupe politique le non-entretien des espaces végétalisés aussi bien dans l'espace public. Il ne faudrait pas que cela fasse la même chose au niveau des logements sociaux. Vous savez à quel point les amicales de locataires dénoncent les incivilités grandissantes au sein des parcs sociaux. Là encore, l'entretien des espaces créés est primordial.

Grosso modo, nous allons voter positivement toutes les délibérations, je pense que je n'en ai omis aucune, toutes celles qui concernent la rénovation ou les aides aux bailleurs sociaux, bien sûr la convention AP-HP. Les deux sur lesquelles nous nous opposerons, ce sont les préemptions DLH 236 et 264.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris:

« DLH 236 et 264, je les mettrai à part, sachant que la DLH 326 et 327 sont des communications sans vote.

Je vais d'abord laisser la parole à Manon Havet avant de la redonner à Pierrick Paris. »

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la maire. Je voudrais rappeler également que la rénovation énergétique des copropriétés est un axe majeur de la politique parisienne du logement, le secteur résidentiel étant le principal consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. Rappeler cela alors que la révision du Plan Climat de la ville de Paris est en cours de finalisation et que ce nouveau plan sera soumis au vote lors de notre prochain conseil d'arrondissement. Pierrick Paris a en effet donné des éléments sur la rénovation des logements sociaux, sur la DLH 326.

Je voudrais apporter un complément portant plus sur la délibération DLH 327, sur les copropriétés, et préciser que les objectifs de la ville de Paris sont très ambitieux en ce qui



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

concerne les rénovations de copropriétés. À compter de 2030, 40 000 logements en copropriétés devront être rénovés chaque année. Cet objectif élevé, qui est d'envergure, impose réellement une accélération significative des mises en chantier. Vous avez signalé, Mme Montandon, très clairement, cet enjeu d'accélération du rythme des rénovations et de renforcement aussi de l'accompagnement, de la qualité de l'accompagnement.

À ce sujet, je voudrais signaler que l'évolution du programme Eco-Rénovons en Eco-Rénovons+ vient pleinement répondre à ces enjeux. Les moyens financiers qui sont renforcés de ce programme permettent de déployer des capacités d'accompagnement financier et opérationnel à la hauteur. La ville de Paris a renforcé sa participation au sein de l'Agence Parisienne du Climat, qui a pu recruter une dizaine de collaborateurs supplémentaires, afin d'accompagner dans les meilleures conditions possibles les projets de copropriétés parisiennes pour pouvoir également accélérer le rythme des rénovations.

Je voudrais signaler aussi que ces moyens financiers sont adossés à une stratégie de communication ambitieuse. À ce sujet, dans le 12<sup>e</sup>, nous avons un investissement très fort pour faire connaître les dispositifs de rénovation énergétique, pour faire adhérer nos habitants et nos habitantes.

Lors du lancement du programme Eco-Rénovons+ en octobre 2022, nous avons tenu une réunion publique en mairie, dans cette salle. La salle était comble avec l'Agence Parisienne du Climat, qui est le guichet unique pour tous les travaux de rénovation énergétique. Je signale également les petits déjeuners spécialement pour les syndicats. Le prochain aura lieu le 15 novembre.

Signaler également le dernier journal municipal du 12<sup>e</sup> qui informait sur le dispositif CoachCopro, la première étape de l'accompagnement de l'Agence Parisienne du Climat. Nous allons continuer dans le prochain journal municipal, qui va paraître en janvier 2024, avec l'interview d'un copropriétaire. Tout cela, toujours dans l'optique de faire comprendre, connaître et faire adhérer les citoyens et les citoyennes.

Signaler également que l'Agence Parisienne du Climat est très présente sur de nombreux événements, par exemple, lors du Forum logement qui avait été tenu à la mairie au printemps dernier.

Ces moyens et cet effort en communication portent leurs fruits, puisque nous assistons à une explosion des inscriptions sur CoachCopro depuis une année environ et encore plus depuis quelques mois. Nous avons actuellement 600 copropriétés inscrites sur CoachCopro dans le 12°. Sur les 4 500 copropriétés que compte l'arrondissement, ces 600 copropriétés représentent plus de 21 000 logements. Cela correspond à un accroissement exponentiel du nombre de diagnostics techniques globaux réalisés. En tout, plus de 50 copropriétés sont intégrées actuellement au dispositif Eco-Rénovons+.

L'objectif que nous continuons à poursuivre est de toujours sensibiliser davantage les copropriétaires via nos moyens de communication, mais aussi de favoriser le couplage de ces rénovations avec des projets de végétalisation, d'énergie renouvelable, et faire connaître le fait



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

que les aides aux ménages les plus modestes ont été largement renforcées, et continuer encore dans cette voie pour rendre ces rénovations possibles, aussi dans cet objectif de lutte contre la précarité énergétique, et garantir la soutenabilité financière de ces projets. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

- « Merci, Madame Havet. M. Pierrick Paris. »
- M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :
- « Oui, merci, Madame la maire. Mme Montandon, je ne sais pas si j'ai toutes vos questions. Je vais essayer de répondre le plus en détail possible.

Je ne suis pas sûr qu'il faille ce soir reprendre nos sempiternels débats sur le fait de savoir si la préemption de logements occupés crée du logement social ou pas sur les loyers capitalisés. Nous réaffirmons que nous créons du logement social. Je vous rappelle les chiffres, nous avons doublé en 20 ans le nombre de logements sociaux dans cet arrondissement et nous allons continuer à le faire. Créer du logement social par la voie de la préemption est bien une mesure permettant de créer du logement social, même si vous le contestez. Nous aurons ce débat jusqu'à la fin des temps et vous ne manquerez pas de l'avoir également en Conseil de Paris.

Je rappelle que les loyers capitalisés ont permis de financer 130 000 nouveaux logements sociaux, que cela ne met en rien en péril les finances des bailleurs sociaux et que même la Cour des Comptes a souligné cela. Mais j'arrête là sur le sujet.

Sur le 23, boulevard Soult, vous avez raison, il y a du côté des portes de l'arrondissement et de Paris énormément de logements sociaux. Vous voyez bien où est situé le 23, boulevard Soult, c'est-à-dire sur le trottoir de gauche lorsque vous venez de la Porte Dorée. Les pâtés de maisons entre cet endroit et l'avenue Michel Bizot sont du logement privé. C'est une zone identifiée comme déficitaire en logements sociaux. Là encore, nous assumons le fait d'avoir créé 12 PLAI et 8 PLUS.

S'agissant des nuisances concernant les travaux. Vous êtes dans l'opposition, vous avez raison de vous faire le relais de plaintes parfois des riverains, mais honnêtement, chacun sait que lorsque l'on réalise des travaux de cette ampleur, et vous avez souligné vous-même à quel point ils étaient positifs dans leur principe, nous savons que cela crée des nuisances. Nous essayons, en lien avec les bailleurs sociaux, de les limiter au maximum. Je sais que la maire du 2<sup>e</sup>, Éléonore Slama, rencontre très régulièrement les riverains qui sont concernés, parce qu'ils ne sollicitent pas que vous. Ils sollicitent également l'exécutif municipal. Et le travail de concert avec les amicales de locataires et les bailleurs sociaux est déjà réalisé, même si rien n'est jamais parfait, partout.

Enfin, sur les espaces végétalisés, j'apprécie que vous reconnaissiez cela comme positif, j'ai noté le conditionnel dans votre expression, en disant que vous critiquiez le manque d'entretien de



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

certains espaces végétalisés dans l'espace public, et que pour les espaces végétalisés dans le parc social, il ne faudrait pas que cela devienne comme cela. Ne criez pas avant d'avoir mal. Ne préjugez pas que, par définition, ces espaces vont être dégradés. Laissons-les vivre leur vie, et nous serons attentifs, encore une fois, en lien avec les bailleurs sociaux, mais vous avez raison de faire cette petite alerte préalable. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci beaucoup, Monsieur Paris. Je vais mettre aux voix séparément les DLH 236 et 264. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Elles sont adoptées, je vous remercie.

Je vais désormais mettre la DLH 287, 291, 292 et 328 aux voix. Qui est pour ? Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Elles sont donc adoptées. »

<u>Délibération n°12-2023-DLH 287</u>: Adoption de la convention relative à la délégation à **l'**Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre: 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-210 AVIS)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

# Vote Global des délibérations :

<u>Délibération n°12-2023-DLH 264</u>: Location de l'immeuble au 5 villa Jean Godard, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

(DELIB 12-2023-211 AVIS)

\*\*\*

<u>Délibération n°12-2023-DLH 236</u>: Réalisation au 23 boulevard Soult, dans le 12° arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition-amélioration de vingt logements sociaux (12 PLAI-8 PLUS) par la RIVP - Subvention d'un montant de 2 825 802 euros.

(DELIB 12-2023-212 AVIS)

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour: 23 Contre: 05	
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

# Vote Global des délibérations :

<u>Délibération n°12-2023-DLH 291</u>: Subventions complémentaires, d'un montant de 1 437 335 euros accordées à dix-sept opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Elogie-Siemp.

(DELIB 12-2023-213 AVIS).

\*\*\*

<u>Délibération n°12-2023-DLH 292</u>: Subventions complémentaires, d'un montant de 1762 692 euros accordées à quatorze programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP.

(DELIB 12-2023-214 AVIS).

\*\*\*

<u>Délibération n°12-2023-DLH 328</u>: **Octroi de garanties d'emprunts finançant divers** programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat, d'un montant de 18 797 964 euros.

(DELIB 12-2023-215 AVIS).

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre: 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DTEC 045</u>: **Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz, dans le 13**º arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous passons désormais à la DTEC 45, avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz, dans le 13e arrondissement de Paris.

Monsieur Delmestre pour nous la présenter, et Mme Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la maire. Je vais vous expliquer rapidement la délibération, avant de vous laisser la parole, Mme Montandon. ADP souhaite développer des taxis volants, et cela me permet aussi de pouvoir en discuter ici en conseil d'arrondissement, à ce moment un peu plus léger, entre guillemets, donc dénommé VTOL, qui pourrait avoir lieu au moment des JO et des JO paralympiques.

Quatre plateformes seraient créées, dont une dans le 13e qui serait créée vraiment sur la Seine en tant que telle. C'est très « Cinquième Elément », c'est très « Leeloo meet Korben ». Plus sérieusement, pourquoi aujourd'hui en parlons-nous en conseil d'arrondissement ? Parce que cela serait implanté à la Cité de la Mode et passerait au-dessus de chez nous, notamment de la porte de Bercy du quai d'Austerlitz.

Pourquoi cette petite blague? Car une enquête publique a été lancée début novembre. L'avis de l'autorité environnementale, que vous avez et qui est très motivé dans cet avis, est plus qu'inquiétant sur le fonctionnement potentiel de cet héliport et de ces navettes. Sans développer plus que cela, mais des nuisances sonores et visuelles dans les zones survolées, consommation énergétique excessive élevée, absence de démonstration convaincante quant à la fiabilité des véhicules et absence de démonstration quant à l'impact de la faune.

La délibération demande que soit intégré cet avis et que cela soit fourni au commissaire enquêteur. Je suppose que vous en parlerez au Conseil de Paris, c'est pour cela que vous prenez la parole aujourd'hui. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci beaucoup, M. Delmestre. Mme Montandon. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Oui, Madame la maire. Les nuisances potentielles qui vont être induites par ce projet, qui, comme vous l'avez dit, en effet, devrait passer sur le périphérique et sur la Seine et concerner une



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

partie du 12<sup>e</sup> arrondissement, et les conséquences sur l'environnement aussi incitent à une très grande réserve quant à cette offre proposée. L'impact concerne les populations, l'environnement, pour un service que nous pouvons appeler premium et qui sera limité à un très faible nombre de bénéficiaires.

Vous connaissez l'engagement aussi du maire du 15° arrondissement qui, depuis des années, s'est battu pour cesser ces activités d'héliport et pour reconquérir cet espace, notamment pour faire un parc et un poumon vert dans l'ouest parisien.

Pour bien résumer la situation, même si c'est le débat que nous avions avec nos collègues, la ville émet un avis négatif, nous sommes bien d'accord et, aujourd'hui, nous nous prononçons sur cet avis et non pas sur le projet. Je préfère préciser, parce que cela peut laisser des doutes. En effet, nous allons nous inscrire du fait de l'action menée par notre collègue du 15° et aussi par les éléments que je vous ai donnés, la crainte que nous avons sur les nuisances que cela peut induire, et sur le fait que des arrondissements comme le nôtre n'ont pas été concertés, même si maintenant, il y a une enquête publique, en tant que mairie, je ne suis pas sûre que vous ayez été concerté, mais vous allez peut-être me le dire.

Mais quoi qu'il en soit, nous allons voter pour l'avis négatif. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Cela très bien résumé, et j'apprécie le très bel euphémisme aussi sur le « très faible nombre », car c'est pour une personne. C'est un très faible nombre. Si nous pouvons compter le chauffeur, il y en aura deux. Mais non, c'est une seule personne. J'ai eu la gentillesse d'accueillir les équipes d'ADP et aussi de recevoir le commissaire enquêteur pour lequel j'ai émis beaucoup de réserves sur leur projet autant social qu'environnemental, que démocratique. J'ai quand même ouvert la mairie du 12<sup>e</sup> pour la réunion publique. Je suis quand même ouverte, dans tous les sens du terme, mais... Verte, oui, aussi. Mais j'ai joué le jeu de la démocratie et respecté tous ces engagements. Néanmoins, avec la ferme intention d'exprimer notre désaccord sur le projet.

- M. Delmestre, je ne sais pas si cela appelle une réponse, mais je pense que nous sommes alignés. »
- M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :
- « Oui, je pense que nous sommes tous d'accord. Je souhaite dire un petit mot par rapport à l'étude avancée, notamment parce qu'il s'agit vraiment d'une expérimentation en tant que telle. En 2030, ils estiment que potentiellement, par jour, cela pourrait être un petit millier de personnes. Ce n'est pas possible d'y arriver. Cela est même vraiment une privatisation complète. Ce n'est vraiment pas une bonne idée de pouvoir continuer sur ces aspects. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Je mets la DTEC 45 aux voix. Qui est pour ? Voter contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Elle est adoptée. Je vous en remercie. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 28	Contre: 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-216 AVIS)

Sortie de Mme Rocca, après le vote de la délibération DTEC 20230045.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Délibération n°12-2023-DU 098</u>: Approbation des comptes rendus annuels de la ZAC Bercy Charenton, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et de la ZAC Porte de Vincennes, dans les 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris, arrêté au 31 décembre 2022 - Avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Porte de Vincennes avec la SEMAPA, arrêté au 31 décembre 2022.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous arrivons à la dernière délibération avec inscription, qui est la DU 98, approbation des comptes rendus annuels de la ZAC Bercy-Charenton dans le 12° arrondissement et de la ZAC Porte de Vincennes, également dans le 12° et 20° arrondissements, arrêté au 31 décembre 2022, avenant n° 2 au traité de concessions de la ZAC Porte de Vincennes avec la SEMAPA, arrêté au 31 décembre 2022.

Je vais laisser Nicolas Rouveau nous la présenter. M. Seingier, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la maire. Nous avons une délibération classique de nos conseils d'arrondissement du mois de novembre, puisque le Code de l'urbanisme nous demande de voter et de produire un rapport financier sur nos ZAC.

Ce rapport financier est toujours celui de l'année précédente. Il s'agit du rapport de l'année 2022, qui s'arrête au 31 décembre 2022. Nous avons déjà discuté d'opérations qui sont passées en 2023, mais là, nous revenons un peu en arrière.

Dans le 12°, deux ZAC sont concernées, la Porte de Vincennes et la ZAC Bercy-Charenton. Sur la Porte de Vincennes, à cheval entre le 12° et le 20° arrondissement, nous avons beaucoup parlé de ce projet. L'année dernière, en 2022, les travaux de l'École Bleue ont débuté, ce qui permettra aux travaux de s'achever en 2024, et d'enchaîner sur le réaménagement des rues Lecache et Jugan pour faire la continuité cyclable sur cette partie.

En 2022, nous avons eu un concours de maîtrise d'œuvre pour l'équipement sportif au 13, Carnot, qui a permis aussi en 2023 d'avancer sur ce projet avec la démolition du petit bâtiment et le dépôt du permis de construire.

Cette délibération comprend également un avenant à la durée de concession. Nous avions voté l'année dernière le prolongement d'un an. Cette fois, nous allons prolonger de trois ans, puisque nous avons une meilleure vision du calendrier, ce qui nous permet de dire que les travaux sur cette ZAC pourront se terminer, nous l'espérons, d'ici la fin 2026. Nous allons voter cette prolongation de la concession.

Sur la ZAC Bercy-Charenton, de la même manière, l'année 2022, cela a été l'occasion d'annoncer beaucoup de choses, notamment que le projet avait été revu, corrigé. Nous avions eu ce débat



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

en juillet 2022 avec un projet sans tour de grande hauteur, sans construction sur de la pleine terre. À la suite de ces annonces, une grande consultation sur le site s'est déroulée, avec des marches exploratoires, des ateliers sur lesquels les habitants et les habitantes ont pu s'exprimer.

Ensuite, à la fin d'année 2022, plusieurs études ont été lancées, notamment sur les arbres, sur la question des îlots de chaleur urbains et l'évaluation d'impact en santé que nous avions demandée. Ces études se poursuivent en ce moment.

En 2022, nous avions prolongé aussi nos relations avec la ville de Charenton, avec laquelle nous travaillons régulièrement et que nous continuons à avoir en ce moment.

L'urbanisme temporaire avait été lancé aussi avec le site Bercy Beaucoup.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, M. Rouveau. M. Seingier. »

# M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci, M. Rouveau, Madame la maire. J'ai bien compris que nous parlons bien de quelque chose qui est passé, mais le passé nous enseigne aussi le futur, puisque, comme vous l'avez rappelé, en 2022, beaucoup d'études de maîtrise d'ouvrage ont été menées pour le réaménagement de ce projet. Nous avons eu certains montants, et je voulais les souligner.

Nous apprenons à cette occasion que la communication et la concertation, les fameux ateliers où des gens se réunissaient dans une salle, ont coûté 187 000 euros. Je trouve sidérant de payer des sociétés pour organiser un dialogue entre des personnes, alors que la démocratie peut être organisée en régie, et M. Marque, vous le soulignez, il y quelques instant, par la mairie, plutôt que par des sociétés qui sont payées 187 000 euros.

De la même manière, j'ai bien noté les charges pour les études et honoraires de maîtrise d'œuvre. Toutefois, je remarque que la SEMAPA a perçu 1 913 000 euros pour la gestion d'un site qui, pour l'instant, n'évolue pas.

Pour autant, nous regrettons des problèmes de transparence. Nous avons la gare inférieure de la Rapée qui a été vidée de ses occupants, le fameux tunnel des artisans. J'apprends par la publication du site des offres immobilières de la SNCF que l'espace commercial de 25 000 m² d'entrepôt du site de Bercy sur la partie inférieure de la Rapée, donc nous sommes bien dans la gare de la Rapée, a à nouveau été commercialisé. Nous aurons à nouveau des entreprises, alors que les artisans ont dû être expulsés très rapidement. Ce petit manque de transparence est regrettable. Du fait d'un manque de sincérité de ces documents, nous allons voter contre ce compte rendu annuel sur la ZAC de l'aménagement de la Porte de Vincennes.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Merci aussi de préciser qu'il n'y a pas qu'un compte rendu annuel, puisque nous allons voter un amendement. Il s'agit de prolonger, comme vous venez de le rappeler, la concession jusqu'au 31 décembre 2026. Nous étions arrêtés au 31 décembre 2023. Et augmenter la rémunération de la SEMAPA de plus de 1 385 000 euros. Cela commence à faire cher, les retards.

Nous ne pouvons pas cautionner une mauvaise gestion. Ce qui me fait surtout sourire, c'est la phrase initiale, puisque vous expliquez dans ce compte rendu annuel que vous parlez déjà une "dynamique urbaine positive" par cette ZAC. Ce n'est pas tout à fait ce que nous avons ressenti lorsque nous avons écouté les deux réunions publiques qui se sont tenues, avec les habitants.

Mais Mme Montandon va en reparler juste après. Là encore, nous ne pouvons pas cautionner cette mauvaise gestion et nous allons voter contre, les deux comptes rendus annuels qui concernent le 12<sup>e.</sup> »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, M. Seingier. M. Rouveau, pour vous répondre. M. Grégoire ? M. Rouveau. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la maire. Sur Bercy-Charenton, vous soulignez les coûts de la concertation. C'est marrant, lorsque nous ne faisons pas assez de concertations, on nous le reproche. Lorsque nous en faisons trop, on nous reproche aussi que cela coûte trop cher. Je considère que la démocratie participative a un coût. Lorsque nous voulons faire participer les gens, cela a un coût et nous l'assumons totalement ici, dans le 12°, parce que c'est important sur ces projets urbains d'avoir l'avis des habitantes et des habitants de l'arrondissement.

Vous dites que le site n'évolue pas, ce qui est votre avis. Je vous invite à y passer et aller voir tout ce qui se fait, notamment sur Bercy Beaucoup, et de voir tout le travail que nous menons en concertation avec la ville de Charenton pour que des projets sortent rapidement.

Sur le tunnel de la Râpée, vous avez tout à fait raison, je vous rappelle aussi que ce site appartient aujourd'hui à la SNCF. Cela ne nous appartient pas encore. C'était vu par la préfecture de police de fermer le site de la Râpée inférieur, et la SNCF a fait des travaux de réaménagement. La préfecture a autorisé à nouveau la présence de personnes à ces endroits. Ils ont relancé un appel d'offres. Mais encore une fois, cela appartient à la SNCF. Donc je vous invite à leur poser la question.

Sur la Porte de Vincennes, il n'y avait pas d'interrogation particulière, mais vous avez mentionné que les riverains, et nous en reparlerons après, ne sont pas contents. Ce n'est pas le ressenti que j'ai de ces réunions. Nous avons beaucoup avancé sur le projet, nous connaissons maintenant un calendrier fixé et cela a rassuré les habitants. Ils ont vu aussi des aménagements se faire. Ils voient l'École Bleue sortir. Ils voient l'urbanisme temporaire que nous avons monté cet été avec des animations. Ils voient les associations revenir aussi et se réinstaller dans le quartier. Beaucoup d'actions sont faites et elles permettent d'espérer un avenir meilleur sur ce quartier.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Mme Marcin, vous pouvez dire que c'est faux, mais l'Accès Cijot est une association, le Club Feu Vert est une association, ils viennent de s'installer rue Lamoricière.

Je mets cette DU 98 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour: 22	Contre: 05
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2023-217 AVIS)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

## Vote Global des délibérations :

<u>Délibération n°12-2023-DAC 405</u> : Subventions, d'un montant de 100 000 euros à vingt-huit associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de neuf conventions.

(DELIB 12-2023-218 AVIS)

<u>Délibération n°12-2023-DAE 156</u>: Subventions, d'un montant de 490 000 euros et conventions avec cinquante-quatre structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

(DELIB 12-2023-219 AVIS)

<u>Délibération n°12-2023-DAE 198</u>: Conventions et subventions, d'un montant de 307 000 euros pour l'implantation immobilière de quatre organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

(DELIB 12-2023-220 AVIS)

<u>Délibération n°12-2023-DASCO 107</u>: Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires **de fonctionnement d'un montant de 11 862 euros, subventions d'équipement, de** 36 490 euros et subventions pour travaux, d'un montant de 127 743 euros.

(DELIB 12-2023-221 AVIS)

<u>Délibération n°12-2023-DFPE 157</u>: 2023 DFPE / DASCO 157 - Subventions, d'un montant de 163 650 euros et conventions à dix-neuf associations pour leurs actions visant à resserrer les **liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.** 

(DELIB 12-2023-222 AVIS)

<u>Délibération n°12-2023-DFPE 176</u>: Subvention complémentaire, d'un montant de 400 000 **euros et avenant n° 3 avec l'Association "Pour l'Accueil de Tous les Enfants"** (APATE), dans le 11<sup>e</sup> **arrondissement de Paris, pour ses six établissements d'accueil de la** petite enfance.

(DELIB 12-2023-223 AVIS)

<u>Délibération n°12-2023-DGGP 019</u>: Signature avec la Métropole du Grand Paris (MGP) de cinq conventions Plan Vélo Métropolitain: Hôpital dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, d'un montant de 400 000 euros, Malesherbes dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, d'un montant de 916 667 euros, Haussmann dans le 8<sup>e</sup>, d'un montant de 550 000 euros, Charenton dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, d'un montant de 266 667 euros, et de Belgrand dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour un montant de 216 667 euros.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

(DELIB 12-2023-224 AVIS)

<u>Délibération n°12-2023-DJS 026</u> : Transformations Olympiques - Subventions, d'un montant de 300 000 euros et conventions entre la ville **de Paris, le "Fonds de dotation Paris 2024** 

(FDD), et trente-et-une associations dans le cadre du projet "Paris Sportives".

(DELIB 12-2023-225 AVIS)

\*\*\*

+++

<u>Délibération n°12-2023-DJS 031</u>: Subventions, d'un montant de 66 950 euros à huit associations sportives.

(DELIB 12-2023-226 AVIS)

\*\*\*

<u>Délibération n°12-2023-DSOL 136</u>: Subventions d'investissement, d'un montant de 291 687 euros et conventions avec onze associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC "activités physiques adaptées en ESMS".

(DELIB 12-2023-227 AVIS)

\*\*:

<u>Délibération n°12-2023-DSOL 146</u>: Subventions, d'un montant de 457 661 euros dans le cadre **d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les** associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

(DELIB 12-2023-228 AVIS)

\*\*\*

<u>Délibération n°12-2023-DSP 058</u>: Participation de 162 080 euros et convention avec **l'association "Ambroise Croizat Santé" pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité à la maternité de l'hôpital Pierre Rouquès** – Les Bluets, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-229 AVIS)

\*\*\*

<u>Délibération n°12-2023-DU 150</u>: Classification de nouvelles voies du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au titre des droits de voirie.

(DELIB 12-2023-230 AVIS)

\*\*\*

<u>Délibération n°12-2023-DVD 51</u>: Tramway T3 du pont de Garigliano à la Porte Dauphine, dans les 15e,14e,13e,12e,20e,19e,18e, 17e et 16e arrondissements de Paris - **Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités.** 

(DELIB 12-2023-231 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Nous sommes arrivés à la fin des délibérations avec inscription. Je vais donc vous demander de voter sur l'ensemble des délibérations suivantes. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elles sont donc adoptées. Je vous en remercie.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour: 27	Contre: 00
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	

Retour de Mme Rocca, et sortie de M. Grégoire, après le vote de la délibération DVD 20230051.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>V122023-024</u>: **Vœu relatif à la mise en place de zones sans tabac aux abords des** établissements scolaires, proposé par Pierrick Paris et les élu·es du groupe « Le 12<sup>e</sup> en Commun » et par les élu·es du groupe « les écologistes du 12<sup>e</sup> ».

« Considérant que le tabagisme est responsable de cancers, de maladies respiratoires et cardiovasculaires, qu'il est encore aujourd'hui la première cause de mortalité évitable avec plus de 75000 décès chaque année en France;

Considérant que la consommation de tabac dans les lieux publics et en particulier dans les espaces fréquentés par les enfants porte atteinte à leur santé et à leur sécurité;

Considérant que la prévention et l'éducation des plus jeunes constituent le meilleur outil de lutte contre le tabagisme ;

Considérant que prévenir l'entrée des enfants et adolescents dans le tabagisme implique de dénormaliser la consommation de tabac, en particulier autour des lieux qu'ils fréquentent quotidiennement, de changer la perception du tabac et d'impacter la consommation, de sorte qu'elle devienne moins désirable, moins acceptable et moins accessible;

Considérant l'impact environnemental et économique de la pollution par les mégots de cigarette – pour rappel pas moins de 350 tonnes de mégots sont ramassées chaque année à Paris ;

Considérant que plusieurs villes françaises (Bordeaux, Lyon, Reims) ont pris la mesure des dangers de la consommation de tabac en prenant des arrêtés municipaux interdisant de fumer devant les établissements scolaires :

Considérant qu'à Paris, plusieurs arrondissements parisiens ont mis en place des Espaces sans tabac devant les écoles, par exemple le 15<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> ;

Considérant que, selon un sondage réalisé en 2020 par la Ligue contre le cancer, 86% des Français seraient favorables à une interdiction de fumer aux abords des établissements scolaires, et que, dans les communes où ces espaces ont été mis en place, une très bonne acceptabilité a été constatée;

Considérant l'entrée dans le mois sans tabac depuis le 1er novembre, invitant les fumeuses et fumeurs à passer 30 jours sans fumer et à entreprendre les démarches pour un arrêt définitif.

Sur proposition de Pierrick Paris et des élu·es du Groupe « Le 12° en commun – Socialistes et citoyens », de Nicolas Rouveau et du groupe « les écologistes du 12° », le conseil du 12° arrondissement émet le **vœu** que :

- la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement mette en place des interdictions de fumer aux abords des **écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement, quel que soit leur statut, en lien avec les acteurs de l'**éducation nationale, avec les associations spécialisées, notamment la Ligue **contre le Cancer, et les associations de parents d'élèves.** 



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

L'ordre du jour appelle désormais à la lecture des vœux.

Le premier vœu est relatif à la mise en place de zones sans tabac aux abords des établissements scolaires, proposé par Pierrick Paris et les élus du groupe Le 12<sup>e</sup> en Commun et par les élus du groupe Les écologistes du 12<sup>e</sup>.

Je vais laisser M. Paris le présenter. Et Mme Comushian et Mme Atlan-Tapiero se sont inscrites sur ce vœu.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la maire, mes chers collègues. Je ne sais pas si je suis le plus mal ou le mieux placé pour présenter ce vœu, mais comme cela, je le dis, et cela évite la petite blague. Plus sérieusement, nous sommes, comme tous les mois de novembre, entrés dans le mois sans tabac. Le tabac reste une des premières causes de mortalité évitable dans notre pays, qui compte 60 000 décès chaque année par cette cause.

Chaque année, en France, ce sont plus de 200 000 jeunes qui entrent dans le tabagisme, avec un âge d'entrée dans le tabagisme qui intervient vers 13, 14 ans. Donc deux adolescents découvrant le tabac sur trois, au moins, seront consommateurs une partie de leur vie. Il est d'autant plus important de prendre le plus tôt possible les mesures de prévention, de pédagogie nécessaires pour lutter contre ce fléau. C'est pourquoi nous proposons, à proximité des écoles, de toutes les écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, l'instauration d'espaces sans tabac. Dans notre esprit, cela signifie la mise en place d'une signalétique adoptée, d'une pédagogie. Et à terme, peut-être, nous verrons s'il en est besoin, peut-être une verbalisation nécessaire, mais nous n'en sommes pas encore là.

Je rappelle que de nombreux arrondissements et de nombreuses villes, de droite comme de gauche, ont déjà mis en place ce dispositif, et à Paris, en particulier, cette mesure contribuerait aussi à notre volonté de sanctuariser les abords des écoles, ce que nous faisons d'ores et déjà avec les rues aux écoles, et cela renforcerait encore la ville à hauteur d'enfants, que vous appelez de vos vœux, Madame la maire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci beaucoup, M. Paris. Mme Anoushka Comushian. »

Mme Anoushka Comushian, adjointe à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Je vous remercie. C'était pour expliquer notre position. Nous sommes totalement pour ce vœu. Nous soutenons cette initiative, d'autant que, comme vous l'avez dit, Monsieur Paris, il existe déjà



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

des zones antitabac dans plusieurs villes françaises et dans plusieurs arrondissements parisiens, et aucun acte en matière de prévention n'est inutile.

Cependant, nous préférons préciser qu'il ne faudrait pas s'arrêter là, et que pour mener une politique de prévention efficace et offensive sur le tabagisme, comme sur d'autres sujets, cela nécessite des moyens conséquents pour la santé publique à Paris comme ailleurs.

Pour cela, quoi de mieux que le service public ? Ainsi, nous rappelons la proposition des élus communistes à Paris de créer, durant cette mandature, sept nouveaux centres de santé municipaux, dont un dans notre arrondissement, afin que la ville de Paris puisse diriger et maîtriser pleinement des politiques de santé publique ambitieuses en garantissant à ses personnels des conditions de travail dignes.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Mme Comushian. Mme Atlan-Tapiero. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la maire. La lecture de votre vœu m'a rappelé quelque chose. En mai 68, il était interdit d'interdire. 50 ans plus tard, c'est devenu l'alpha et l'oméga des politiques publiques, et cela devient vraiment inquiétant. Cela dit, quand nous lisons votre vœu, nous voyons que vous avez ciblé clairement les abords des écoles maternelles et élémentaires, comme si, aux abords des écoles élémentaires et maternelles, les enfants et adultes fumeurs y étaient agglutinés en permanence.

En revanche, aux abords des lycées, à toutes les pauses, énormément de jeunes fument. Où en est la prévention dans ces établissements ? Et c'est peut-être plutôt là qu'il faudrait mettre l'accent, plutôt que vers d'autres endroits.

Cela dit, lorsque nous lisons votre vœu, on peut avoir de bonnes intentions, mais comment vous allez faire respecter une telle interdiction? Je trouve cela absolument stupéfiant. Je serais très curieuse de savoir comment vous allez faire. Et je découvre, à la lecture de votre vœu, que la mairie d'arrondissement, qui n'est pas une mairie de plein exercice, aurait donc cette compétence d'interdire certains comportements sur certaines portions de voies, mais pas sur toutes. Cela voudrait dire que toutes les incivilités vont pouvoir être éradiquées, puisque vous avez cette compétence, et je suppose que vous allez vous donner les moyens de la faire respecter.

Ce vœu est complètement incroyable, même si l'intention de départ est louable, puisque nous sommes tous conscients des dangers que fait subir le tabagisme passif aux enfants et même aux adultes. Mais je ne vois pas comment vous allez vous sortir de cette histoire.

En conséquence, nous allons nous abstenir et voir ce que vous allez faire. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

- « Merci, Mme Atlan-Tapiero. Je vous rappelle que dans les parcs et jardins, désormais il est interdit de fumer, et la police municipale est là pour le faire respecter.
- M. Paris, si vous voulez rebondir, est-ce qu'il y a d'autres explications de vote?»
- M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Non, non. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« C'est bon. Je mets aux voix ce vœu, vœu relatif à la mise en place des zones sans tabac aux abords des établissements scolaires proposés par Pierrick Paris et les élus du groupe Le 12° en commun et les élus du groupe Les écologistes du 12°, qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas aux voix? Il est donc adopté. Je vous en remercie.

Je vois que vous êtes d'accord. J'avais oublié de vous dire que pour les lycées, c'est la Région qui doit œuvrer sur la sensibilisation de ces questions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

# Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour: 22	Contre: 00
Abstentions: 05	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2023-232 VOEU)

Retour de M. Grégoire, après le vote du vœu 122023-024, relatif à la mise en place de zones sans tabac aux abords des établissements scolaires.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>V122023-025</u>: **Vœu relatif à la tolérance envers les affichages de sensibilisation aux violences** conjugales et féminicides, proposé par Pierrick Paris et les élu-es du groupe « Le 12<sup>e</sup> en Commun », et par les élu-es du groupe « les écologistes du 12<sup>e</sup> ».

Considérant que des collectifs féministes mènent depuis plusieurs années des campagnes d'affichage pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux questions de violences conjugales et de féminicides ;

Considérant que 118 femmes sont décédées en 2022 sous les coups de leur conjoint ou leur exconjoint selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, soit une tous les trois jours, et que ce chiffre ne diminue pas malgré les campagnes de lutte contre ces violences ;

Considérant que les messages diffusés s'inscrivent en résonance avec les valeurs et engagements portés par les élu.e.s parisien.ne.s de la majorité municipale et la ville de Paris ;

Considérant l'engagement constant de la ville de Paris dans la lutte contre les violences faites aux femmes à travers notamment l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, la Maison des femmes de l'AP-HP, le financement de postes d'intervenants sociaux dans les commissariats, etc.;

Considérant l'intervention d'agents de police, rapportée par le collectif « Nous Toutes », à l'occasion d'un femmage le 23 octobre dernier rue de Chaligny, au cours de laquelle les forces de l'ordre ont contraint les militantes féministes à retirer l'intégralité des 853 petites affiches portant le prénom de toutes les femmes victimes de féminicides depuis mai 2017;

Considérant le souhait des élu.e.s du 12<sup>e</sup> arrondissement de ne pas voir assimiler cette intervention à une absence de soutien de la ville à la cause portée par ces associations;

Considérant la demande des militantes du collectif « Nous Toutes » de disposer d'un mur dédié afin de pouvoir réaliser ce femmage aux 853 victimes de féminicides en toute sérénité et sécurité ;

Considérant les dispositions prises par la mairie du 20° arrondissement pour permettre ces affichages.

Sur proposition des élu·es des groupes « le 12<sup>e</sup> en commun » et « les écologistes du 12<sup>e</sup> », le **conseil d'arrondissement émet le vœu** que :

- La mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement réponde favorablement à la sollicitation du collectif « Nous toutes » afin de permettre la tenue du femmage interrompu ;
- La mairie du 12<sup>e</sup> intercède auprès de la Préfecture de Police afin que ce femmage puisse se dérouler en toute sécurité ;
- La mairie du 12<sup>e</sup> **arrondissement mette en place, à l'instar de celle du 20**<sup>e</sup> arrondissement, une tolérance en faveur des affichages de sensibilisation aux violences conjugales et aux féminicides.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

- « Nous passons désormais au vœu relatif à la tolérance envers les affichages de sensibilisation aux violences conjugales et féminicides proposés par Pierrick Paris et les élus du groupe Le 12<sup>e</sup> en commun et par les élus du groupe les écologistes du 12<sup>e</sup>.
- M. Marque, vous vous êtes inscrit, ainsi que M. Seingier. »
- M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :
- « Merci, Mme la maire. Ce vœu que nous avons déposé fait suite à un événement qui a eu lieu dans le 12e, comme cela est rappelé dans les considérants, le 23 octobre dernier, je crois, rue de Chaligny, où le collectif NousToutes menait une action contre les violences faites aux femmes et pour dénoncer ce que nous savons tous : un jour sur trois, une femme meurt sous les coups de son conjoint.

Ces femmes sont souvent invisibilisées. Nous voyons encore trop souvent dans les journaux, en brève, « une femme est décédée », sans la nommer. Il est important que ce travail de sensibilisation soit fait pour qu'aucune de ces femmes ne soit oubliée, notamment les 853 qui sont mortes sous les coups de leur conjoint depuis mai 2017.

Et c'est rue de Chaligny que le collectif NousToutes a voulu coller 853 petites affiches portant le nom de ces femmes victimes des violences conjugales. Ils ont été interrompus par la police nationale qui leur a demandé d'enlever ces affiches, les affichettes de ce combat essentiel pour nous toutes et nous tous.

Dans cette ville, et dans cette majorité municipale, nous ne sommes de manière générale pas très favorables à l'affichage sauvage, mais toute règle doit connaître ses exceptions, et c'est une exception importante que nous devons réaffirmer.

Il s'agit par ce vœu que, solennellement, notre conseil d'arrondissement rappelle le soutien aux actions menées par ces collectifs, rappelle qu'il tolère, accepte ce type d'action menée dans l'espace public, et que nous nous engageons à intervenir auprès du commissariat, peut-être plus largement auprès de la préfecture, parce que cela ne doit pas concerner que le 12° arrondissement, pour que la police nationale fasse preuve de bienveillance à l'égard de telles initiatives. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, M. Paris. M. Marque?»



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

- M. Sébastien Marque, **conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du** 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteur :
- « Merci, Madame la maire. Bien entendu, nous sommes tout à fait en accord avec le contenu du vœu. D'ailleurs, nous saluons toutes les initiatives qui sont prises par toutes les organisations, pour la défense des oppressions.

Je comprends très bien le combat et le droit aux associations féministes de coller des affiches pour faire prendre conscience de la violence qui existe à l'encontre des femmes, mais ce ne sont pas les seules causes pour lesquelles j'aimerais bien que les murs du 12<sup>e</sup> arrondissement se parent.

Pour cela, il avait déjà été déposé dans ce conseil d'arrondissement un vœu, mais je le refais là aujourd'hui, d'avoir l'espace nécessaire pour les actions politiques, associatives et syndicales. Nous avons droit, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, à 82 m², ce qui permet à différentes associations, organisations politiques et syndicales, de faire leur affichage, sans que la police nationale ou municipale ait besoin de venir y faire ce qu'elle est habituée à faire.

Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Marque. Monsieur Seingier? »

## M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la maire. Décidément, je suis totalement en phase avec M. Marque, puisque c'est ce que j'allais dire. Nous avons déjà eu ce débat, je ne comprends pas pourquoi il manque d'espaces d'affichages libres dans l'arrondissement qui pourraient aussi vous permettre d'avoir le mur dont vous parlez, le mur des 853, parce que là, vous faites un vœu pour la désobéissance civile, et je suis surpris, M. Paris, de vous entendre défendre la désobéissance civile et, en même temps, avoir un discours de fermeté avec la police municipale.

Je ne comprends plus rien, et c'est la raison pour laquelle nous allons voter contre ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Y a-t-il d'autres explications de vote ou des prises de parole? Je vais donc mettre ce vœu relatif à la tolérance envers les affichages de sensibilisation aux violences conjugales et féminicides aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui est contre? Il est donc adopté. Je vous en remercie. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12° arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 23	Contre: 05
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2023-233 VOEU)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>V122023-026</u>: **Vœu relatif à l'amélioration de la situation dans le** quartier de la Porte de Vincennes, présenté par Valérie Montandon, Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup>.

Vu le contrat de prévention et de sécurité, 2023-2026, signé par le 12e arrondissement de Paris ;

Vu les réunions publiques des 28/06/2023 et 19/10/2023 du secteur de la Porte de Vincennes ;

Vu le témoignage des habitants du secteur de la Porte de Vincennes;

Considérant les troubles affectant la tranquillité publique tels que les nuisances sonores, les squats des espaces publics et communs, les rodéos de scooters, et la présence de personnes en état d'ébriété à proximité des écoles et des habitations;

Considérant l'état fortement dégradé de la voirie ;

Considérant les incivilités récurrentes, comme le jet de déchets par les fenêtres ;

Considérant que l'état du jardin du boulevard Carnot qui s'est transformé en dépotoir et est devenu un lieu de déjections canines ;

Considérant que le square Émile Cohl demeure ouvert la nuit, occasionnant des attroupements nocturnes, des nuisances sonores et la détérioration des espaces verts ;

Considérant la proximité des voies du tramway et les nuisances sonores engendrées par la soufflerie des feuilles sur les rails, les travaux au niveau du tramway et les lavages au nettoyeur haute pression effectués à des heures très matinales perturbant le sommeil des riverains;

Considérant le dépôt anarchique de nombreux vélos sur l'avenue Vincent d'Indy, certains obstruant directement la voie ;

Considérant la dégradation des espaces végétalisés, notamment autour des pieds d'arbres non entretenus, engendrant un sentiment d'abandon et incitant au dépôt de déchets divers.

Sur proposition de Valérie Montandon, Françoise Marcin et des élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup>.

Il est proposé qu'en attendant la réalisation des travaux de rénovation du secteur Carnot, des mesures soient mises en œuvre pour améliorer le quotidien des habitants de la Porte de Vincennes:

- Renforcer les dispositifs de sécurité et de surveillance de la police municipale au sein du boulevard Carnot et du secteur de la Porte de Vincennes ;
- Renforcer la verbalisation pour les incivilités sur la voie publique, au sein des résidences et du jardin du boulevard Carnot ;



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

- Procéder à la fermeture nocturne du square Émile Cohl;
- Intensifier l'entretien des espaces végétalisés et rénover la voirie défectueuse ;
- Coordonner les horaires de nettoyage des voies ferrées pour limiter les perturbations pour les riverains ;
- Améliorer la coordination des réunions d'information et d'échange avec le Conseil de Ouartier Bel Air Nord.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous passons au vœu relatif à l'amélioration de la situation dans le quartier de la Porte de Vincennes, présenté par Valérie Montandon, Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup>. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci, Madame la maire. Vous êtes nombreux à avoir participé aux réunions publiques qui ont eu lieu à Porte de Vincennes, aussi bien en juin qu'en octobre dernier. Vous avez donc pu entendre les différents témoignages des habitants de ce quartier et tous les troubles qui affectent la tranquillité publique et qu'ils ont pu nous relayer comme, je ne les citerai pas tous, les nuisances sonores, les squats des espaces publics et des espaces communs, les rodéos de scooters, la présence de personnes en état d'ébriété à proximité des écoles.

Ils ont aussi relayé les problématiques internes aux résidences sociales, notamment les incivilités, comme les déchets jetés par les fenêtres, ou encore par les nombreux squats.

Nous avons aussi relevé les problématiques autour du square Émile Cohl, qui demeure ouvert toute la nuit, qui occasionne des attroupements nocturnes, des nuisances sonores et la détérioration des espaces verts. En ajoutant aussi que les attroupements étaient aussi suivis par certaines agressivités.

La dégradation des espaces végétalisés, j'en faisais référence tout à l'heure lors d'un débat précédent, le fait qu'ils ne soient pas entretenus, cela apporte, que ce soient les pieds d'arbres, comme les espaces végétalisés, un sentiment d'abandon et incite encore plus aux dépôts de déchets et une spirale négative s'enclenche.

D'autres troubles sont rapportés, comme celui de l'incivilité avec les dépôts anarchiques de vélos, notamment sur l'avenue Vincent d'Indy ou encore aussi, alors là, c'est plus une nuisance sur laquelle nous pourrions agir, cela a été toutes les nuisances sonores dues à la proximité des voies et du tramway, qu'il faut entretenir, mais là encore, il y a peut-être à revisiter les horaires pour essayer de permettre un meilleur sommeil des riverains.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de mettre en place différentes mesures. Cela me faisait sourire, comme l'a dit M. Seingier, que dans la délibération de la Porte de Vincennes, il y ait marqué que les futures rénovations enclenchaient un système positif, je ne sais plus le terme. Pour l'instant, les habitants sont très attentifs et attendent avec impatience la rénovation du



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

boulevard Carnot et de l'ensemble du quartier de la Porte de Vincennes, notamment avec les nouveaux immeubles qui vont être réhabilités, le gymnase ainsi que l'immeuble qui va être dédié aux associations et à une antenne de la police municipale.

Mais pour l'instant, en attendant ces projets qui vont s'inscrire sur un temps long, nous vous demandons la mise en place de mesures rapides pour renforcer les dispositifs de sécurité et de surveillance de la police municipale au sein du boulevard Carnot, et plus largement du secteur de la Porte de Vincennes, de renforcer la verbalisation des incivilités sur la voie publique, notamment au sein des résidences, mais aussi du jardin du boulevard Carnot.

Je ne suis pas revenue sur ce jardin, mais vous savez que de nombreuses incivilités et des squats ternissent le cadre de vie des habitants.

Il y a aussi, pour demander la procédure de la fermeture nocturne du square Émile Cohl, et cette mesure pourrait être prise rapidement, intensifier l'entretien des espaces végétalisés et rénover la voirie défectueuse, en attendant les grands travaux. Coordonner les horaires de nettoyage des voies ferrées pour limiter les perturbations pour les riverains.

Enfin, améliorer la coordination des réunions d'informations et d'échanges avec le conseil de quartier Bel Air Nord. Vous savez, Madame la maire, que vous avez été destinataire de courriers du conseil de quartier Bel Air Nord, notamment sur le manque de coordination et l'information qu'il y a pu avoir sur la tenue de cette réunion d'information en octobre. Là encore, nous vous demandons d'essayer d'améliorer la coordination avec le conseil de quartier.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, Madame Montandon. Améliorons, améliorons. Sachez aussi que ce n'est pas une antenne de la police municipale, c'est la police municipale qui va s'y installer, ainsi que le service de la propreté.

Monsieur Paris pour vous répondre. »

- M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :
- « Merci, Madame la maire. Mme Montandon, pour répondre à vos différents points.

D'abord, celui sur le renforcement des dispositifs de sécurité et de surveillance de la police municipale. Dans ce secteur, la police municipale est déjà fortement mobilisée et elle a désormais une bonne connaissance de ce secteur, mais aussi de ses habitants, par des présences de diverses natures. Il y a des prises de contact avec la population en direct quand ils patrouillent.

Le travail des médiateurs, qui ne sont pas des policiers municipaux, mais qui font aussi remonter et qui prennent en compte les doléances et parfois les félicitations des riverains. Ils prennent



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

surtout contact avec les écoles et les jeunes pour voir comment améliorer la situation dans le quartier.

La police municipale participe à tous les événements de quartier pour leur sécurisation quand ils se déroulent. Nous ferons des marches exploratoires avec eux et la police municipale pour renforcer ces liens entre police municipale et population.

Nous avons listé lors de cette réunion publique les diverses incivilités qui existent dans ce quartier, ces derniers temps, la police municipale a surtout mis l'accent, et ce n'est pas Mme Marcin qui m'a souvent interpellé sur le sujet qui me contredira, sur les ventes à la sauvette. Ces derniers mois, ce sont surtout ces infractions qui ont été sanctionnées.

Dans ce quartier, puisque la police municipale a divisé l'arrondissement en divers secteurs, sur ce secteur très précis, la moyenne des interventions de la police municipale fait que 67 procèsverbaux sont dressés par mois pour sanctionner les incivilités. Au total, depuis le début de l'année, 600 PV ont été dressés avec deux prédominantes : les dépôts liés aux ventes à la sauvette, pour environ 40 %, et à peu près autant pour les dépôts d'encombrants sur la voie publique et les autres souillures.

Vous m'interpellez sur l'intérieur des résidences. Je ne sais plus comment le dire, mais je le répète une énième fois, la police municipale n'est habilitée qu'à intervenir sur l'espace public, pas dans les parties privées. Ce qui ne nous désengage pas de ce qui se passe à l'intérieur des résidences, mais il n'appartient pas à la police municipale d'y intervenir. Les riverains peuvent faire appel au GPIS qui couvre les résidences du quartier RIVP du quartier Bel Air Nord. Le GPIS vient quand on l'appelle. J'ai des chiffres des diverses résidences du 12<sup>e</sup>. Il y en a où il y a beaucoup d'appels. Nous pourrons peut-être renforcer la communication en la matière, mais les riverains des immeubles que vous me citez appellent très rarement le GPIS. Il est trop sollicité. Il faut peut-être mieux analyser le problème du pourquoi.

Sur le square Carnot, le jardin fait l'objet d'un nettoyage quotidien des services de la DEV. Il y a peut-être une amélioration aussi à voir avec la RIVP sur la bande qui ressort de leur propriété, mais nous y travaillons également.

Sur les espaces végétalisés et les pieds d'arbres, pour citer plusieurs points du secteur, plusieurs associations, plusieurs structures se sont engagées sur cette gestion et sur la végétalisation des pieds d'arbres. Je pense à la rue Verte, je pense au CPA Maurice Ravel. C'est une gestion par les bénévoles qui font de leur mieux, une activité tout à fait louable. Actuellement, le CPA Maurice Ravel a bien conscience que les conseillers de quartier Bel-Air Nord critiquent parfois cette activité. Celui-ci est d'ores déjà en contact avec eux pour voir ensemble comment améliorer les choses. Ce n'est pas insurmontable, et c'est dans le dialogue entre les conseillers de quartier, les habitants et les associations qui agissent, que les choses pourront s'améliorer.

Du côté de l'avenue Vincent d'Indy, il y a une gestion de quelques pieds d'arbres par Veni Verdi, comme vous le savez, avec le collège Germaine Tillion, et nous n'allons pas dénier aux enfants du 12<sup>e</sup> arrondissement, aux collégiens, de pouvoir apprendre le jardinage. C'est aussi une des raisons. Je ne reviens pas plus longuement sur les pieds d'arbres.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Sur la voirie, le quartier Bel-Air Nord sera un des quartiers qui sera concerné par Embellir votre quartier 3, après Jardin de Reuilly, en ce moment, Aligre-Gare de Lyon. Ce quartier verra sa voirie améliorée, la végétalisation s'accentuer. Je vous rappelle que ce sera une enveloppe sur plusieurs quartiers de l'arrondissement, certes, de l'est de l'arrondissement, 7 millions d'euros qui seront investis pour transformer et végétaliser l'espace public.

Enfin, sur la station de tramway de la Porte de Vincennes, le nettoyage des voies ferrées, il y a deux sujets. Le nettoyage des rails et le nettoyage des espaces publics. Pour les rails, comme le tram doit partir vers 6 h du matin, s'il y a des feuilles ou autres, il faut bien que ce nettoyage soit fait, nous n'allons pas le contester.

Pour le reste, notamment les parties engazonnées, les quais, les trottoirs environnants, je vous rappelle la réglementation, qui est rappelée dans la convention, il y a une délibération, dans ce conseil sur lequel vous n'êtes pas inscrite, c'est la DVD 51, qui rappelle la convention que la ville va contracter avec Île-de-France Mobilités. Dans cette convention que nous avons votée à l'unanimité en bloc avec les autres délibérations, il est rappelé que, pour les plateformes tramway, il y a des horaires précis à respecter. Il faudra veiller à ce que les différents partenaires les respectent, c'est-à-dire avant 7 h et après 22 h du lundi au vendredi, avant 8 h et après 20 h le samedi, le dimanche et les jours fériés. Enfin, ils ne pourront pas se dérouler le dimanche et les jours fériés.

Sur les échanges avec le conseil de quartier Bel-Air Nord, s'agissant de la réunion publique à laquelle vous avez assisté il y a une dizaine de jours, nous l'avons faite, à la demande du conseil de quartier de Bel-Air Nord, chacun a été autorisé, voire encouragé, à s'exprimer. C'est pour cela que nous y venions avec la maire et Eléonore Slama et les différents élus présents, et certains ne s'en sont pas privés. Nous avons ce dialogue, mais nous n'attendons pas une réunion de temps en temps sur telle et telle thématique, une réunion publique, pour travailler avec le conseil de quartier.

Sur les questions de sécurité que vous abordez plus particulièrement dans votre vœu, tous les mois, le conseil de quartier Bel-Air Nord est invité au GPO, alors c'est un barbarisme qui veut dire groupe partenarial opérationnel de son quartier, c'est-à-dire que c'est sous l'égide du commissaire de police. C'est une réunion tous les mois ou tous les mois et demi, où chaque quartier et les conseils de quartier sont invités, participent et où nous examinons les problèmes du quotidien, pas nécessairement les problèmes de long terme, mais les nuisances qui pourrissent un peu la vie quotidienne des riverains pour essayer d'y remédier au mieux entre police nationale, police municipale, service de la propreté, service de la voirie, service de la mairie du 12e, etc. Les riverains y sont très présents, et le dialogue est permanent. Puisque cela ne semble pas leur suffire, d'après ce que vous me dites, le directeur de la police municipale du 12e va programmer, dans les semaines qui viennent, de nouvelles réunions régulières pour échanger avec les habitants, plus spécifiquement sur les problèmes d'incivilité et de tranquillité publique dans le quartier. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

« Merci beaucoup, M. Paris. M. Bouigue, vous voulez rajouter quelque chose? »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

M. Richard Bouigue, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la maire. Mme Montandon, j'ai entendu tous les points que vous avez évoqués. Je voudrais peut-être en ajouter, mais en montrant le travail qu'a peut-être effectué la municipalité qui participe au bien-être et à la vie dans ce quartier.

La présence commerciale dans ce quartier était très décevante à un moment donné, elle commençait à se dégrader, mais grâce à la municipalité, nous avons l'implantation prochaine, le renouveau avec une boulangerie qui va s'implanter, qui était attendue par les habitants depuis un moment, celle-ci n'avait pas trouvé de repreneur. Un hypermarché Super U est très apprécié dans le quartier, un pâtissier s'est aussi installé. Vous allez le voir, il est juste à côté de la boulangerie, qui est en bleu, à l'angle de l'avenue Courteline et du boulevard Soult. Il a deux espaces, un premier et un second qui va s'ouvrir. Vous avez une présence commerciale qui s'est maintenue, voire qui s'est développée, et cela participe à la vie dans ce quartier.

Quand vous avez la maire de l'arrondissement et Isabelle Rocca qui se mobilisent pour que les groupes scolaires soient de qualité, qu'elles puissent disposer de moyens nécessaires par rapport à ce que sont le classement de ces écoles aujourd'hui qui ne sont pas encore en REP, mais qui mériteraient de l'être, et qui disposent de moyens importants dans le cadre de négociations avec le rectorat.

Vous avez une rue aux écoles implantée, et qui commence à prendre ses marques. Une ludothèque s'installe. Des discussions sont mises en œuvre pour que des associations qui ne sont pas de ce quartier viennent demain s'y installer et proposent de nouvelles activités. Cela participe aussi à ce que peuvent attendre les habitants dans le quartier, qui attendent peut-être les points que vous évoquez, mais pas tous.

Je voudrais savoir pourquoi, par exemple, nous fermons le square Émile Cohl et pas Georges Méliès. Qu'est-ce qui fait que c'est l'un et pas l'autre? Pourquoi, d'ailleurs, ne pas reprendre l'idée de la jonction de ces deux jardins qui avait été portée il y a quelques années et qui a été arrêtée depuis? Pourquoi ne faisons-nous pas une concertation là-dessus, alors que c'est visiblement à l'ordre du jour, plutôt que d'imposer que ce soit un des deux jardins et pas l'autre?

Vous évoquez des points, mais d'autres participent à la vie de ce quartier et ils sont positifs, il ne faut pas les omettre quand nous faisons le type de vœu que vous proposez, sans forcément dire que tous les points que vous évoquez sont de mauvais points.

Encore une fois, je vous le dis, sur Émile Cohl, je m'interroge, parce que je me dis pourquoi celuilà, pourquoi pas Georges Méliès et pourquoi pas les deux ensemble ?

Il y a de nombreuses autres possibilités que nous pourrions mettre en œuvre. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Je mets aux voix le vœu relatif à l'amélioration de la situation dans le quartier de la Porte de Vincennes. Qui est pour ? Oui, c'est ma faute. C'est moi qui ai tout brouillé. Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le vœu est rejeté. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 05	Contre: 23
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable.	
Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2023-234 VOEU)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>V122023-027</u>: **Vœu relatif à la mise en place d'une signalisation à l'usage des cyclistes pour** sécuriser les déplacements piétonniers, présenté par Françoise Marcin, et les élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup>.

Considérant que le code de la rue implique le respect mutuel de tous les acteurs de la voie publique, le renforcement de la sécurité de tous ses usagers, particulièrement les personnes à mobilité réduite la mise en place d'une signalisation claire, et de règles de circulation ;

Considérant que s'il est rappelé aux automobilistes la nécessité de redoubler de vigilance notamment envers les piétons, usagers les plus vulnérables de l'espace public, il n'en est pas de même pour les cyclistes ;

Considérant qu'avoir remplacé la voiture par le vélo n'a pas apporté au piéton le confort attendu ;

Considérant que bien que le trottoir soit dédié aux piétons, ils y sont de moins en moins prioritaires, ils y sont même en danger;

Considérant que la traversée de la chaussée n'est plus facilitée pour les piétons qui sont de plus en plus confrontés à des cyclistes circulant à vive allure ;

Considérant qu'à Paris, les cyclistes seraient à eux seuls à l'origine de près de la moitié (46 %) des écarts de conduite envers les piétons de par leurs incivilités, et l'absence de respect du Code de la route ;

Sur proposition de Françoise Marcin et des élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup> le conseil du 12<sup>e</sup> **arrondissement de Paris émet le vœu que** :

- Soit mise en place dans le 12<sup>e</sup> arrondissement un plan de signalisation claire visible de tous pour sécuriser les déplacements piétonniers.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous passons désormais au vœu relatif à la mise en place d'une signalisation à l'usage des cyclistes pour sécuriser les déplacements piétonniers, présenté par Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris.

C'est à vous, Mme Marcin. »

# Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la maire. Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que le code de la rue implique le respect mutuel de tous les acteurs de la voie publique et de renforcer la sécurité de tous ses usagers, notamment les personnes à mobilité réduite, avec la mise en place d'une signalisation claire et des règles de circulation très claires. Je voudrais donc remercier les députés pour leur soutien.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Les automobilistes ont la nécessité de redoubler de vigilance, notamment envers les piétons qui sont les usagers les plus vulnérables de l'espace public, et qu'il n'en est pas de même pour les cyclistes.

Avoir remplacé la voiture par le vélo n'a pas apporté aux piétons le confort attendu. Bien que le trottoir soit dédié aux piétons, ils y sont de moins en moins prioritaires, voire en danger. La traversée de la chaussée n'est plus facilitée pour les piétons qui sont de plus en plus confrontés à des cyclistes circulant à vive allure, et particulièrement désagréables, avec beaucoup d'incivilités. Les cyclistes seraient à eux seuls à l'origine de près de la moitié des écarts de conduite envers les piétons, du fait de leurs incivilités et du fait de l'absence du respect du Code de la route.

Ce vœu vise à proposer la mise en place d'une signalisation claire, notamment dans le 12<sup>e,</sup> pour sécuriser les déplacements piétonniers, comme la mise en place de panneaux visibles qui viendraient en complément du marquage au sol, des panneaux avec l'obligation de mettre un pied à terre à chaque intersection, aux arrêts signalés, des feux mixtes pour clarifier la traversée des piétons, des panneaux pour rappeler les passages piétons.

Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Madame Marcin. Avant de donner la parole à M. Delmestre pour vous répondre, j'aimerais connaître vos sources quand vous écrivez un vœu; vous rappelez que les piétons sont vulnérables, mais aucun cycliste n'a tué un piéton, contrairement aux automobilistes.

M. Delmestre. »

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la maire. Mme Marcin, je suis un peu embêté pour vous répondre, n'y voyez pas de mauvaise fois de ma part. Ce que vous proposez, c'est ce qui existe déjà. Que voulez-vous que nous apportions de plus ?

Je veux bien regarder ensemble sur certains endroits, comme nous l'avons fait à Bastille, notamment sur le boulevard de la Bastille ou à d'autres endroits, nous avons pu les mettre. Il y a des besoins. Quand vous voulez rajouter des panneaux partout, ce sont déjà des obligations légales qui sont liées au Code de la route. Quand il y a des passages piétons, les cyclistes doivent s'arrêter et s'ils ne le font pas, ils sont verbalisables, ce que fait la DPMP.

Je ne comprends pas. Nous n'allons pas réinventer l'eau chaude, mais cela existe déjà. Je vais me permettre, puisque vous présentez ce vœu, de vous dire ce que nous faisons et il ne vous aura pas échappé que nous avons fait le code de la rue et qu'il y a beaucoup de choses et il y a beaucoup de communication autour du code de la rue, sur la priorité au piéton. Madame la maire vient de le dire et il y a une priorité sur les piétons. Tous les aménagements de voirie, notamment



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

pour les vélos, nous permettons un meilleur partage de l'espace public, en faisant des trottoirs pour les vélos... je dis des bêtises... je peux reprendre ? Les trottoirs pour les piétons... Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

- « Nous pouvons peut-être parler de la place Félix Éboué. »
- M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, **conseiller d'arrondissement** :
- « J'y viens. Les trottoirs pour les piétons, les pistes cyclables pour les cyclistes et le reste de la chaussée pour les voitures. C'est pour cela que, notamment, sur la place de Félix Eboué, comme sur les abords de la Gare de Lyon, nous sortons les pistes cyclables des trottoirs pour éviter les conflits d'usage.

Je veux bien rajouter des panneaux, mais puisque l'obligation, c'est celle du Code de la route, et qu'elle existe déjà, dans ces cas, il faudrait faire de la pédagogie et de la répression. Nous faisons de la pédagogie aujourd'hui avec le code de la rue et vous estimez peut-être que cela n'est pas suffisant et qu'il faut aller plus loin. C'est ce que nous faisons, nous sommes en train de développer. Sur le vélo rue de Charenton, du marquage va arriver pour expliquer comment cela fonctionne. Il faut pousser à plus de pédagogie, mais rajouter des panneaux pour ajouter des panneaux là où il n'y en a pas besoin, je ne vois pas l'intérêt.

Il y a un autre axe que nous développons, et je ne sais pas si vous serez d'accord, car il y a beaucoup de choses sur le code de la rue, je pourrai vous donner une copie à la fin sur le code de la rue, c'est ce qu'il y a dedans. C'est au service des enfants, à l'école. Je ne sais pas si Nicolas est encore ici, avec le Savoir rouler à vélo qui va être étendu à toutes les écoles d'ici la fin de l'aventure.

Tout ce travail est réalisé. Nous faisons des aménagements qui permettent un meilleur partage et que chacun soit dans sa voie, une communication, nous continuons avec le code de la rue, et nous continuons avec la pédagogie comme vous le dites, et s'il y en a besoin, la sanction avec la DPMP. Pour le voir et pour voir des cyclistes qui nous disent qu'ils sont de temps en temps verbalisés, c'est que nous le faisons pour tout le monde.

Je veux bien que nous travaillions ensemble, à votre disposition, mais pas pour inventer des panneaux qui existent déjà. »

## Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Madame la maire, puis-je me permettre de répondre ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Oui, Mme Marcin ».

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement, rapporteure :



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

« M. Delmestre, merci pour votre réponse, vous m'avez apporté le code de la rue, je l'ai déjà. Mes sources, c'est le quotidien de plusieurs personnes, de plusieurs piétons qui se plaignent. Il faut tenir compte du quotidien des piétons dans le 12<sup>e</sup>.

J'aurais préféré que vous me répondiez sur le fond plutôt que de faire de la polémique. Il s'agissait de lancer les bases d'une réflexion en commun pour améliorer les choses. Il est important d'avoir des panneaux. Le marquage au sol ne suffit pas. Je vous invite à vous rendre en Belgique, c'est formidable, cela circule bien, il y a du marquage au sol et il y a des panneaux. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, Mme Marcin, mais les sources officielles, j'y tiens, je suis piétonne tout autant que vous. Je le répète à chaque conseil, mais la pédagogie est l'art de la répétition, donc je vais continuer, les consignes sont très claires vis-à-vis de la police municipale, c'est la sanctuarisation des trottoirs et tout autre véhicule qui n'est pas autorisé... il n'y a pas que les cyclistes, vous pouvez parler des motards, des voitures, des camions. Je n'oppose aucun mode de déplacement par rapport à un autre, mais je fais respecter le Code de la route. Les consignes sont très claires pour donner à la police municipale qui verbalise, et les verbalisations sont nombreuses, pour toutes les contraventions et tous les modes de déplacement qui ne respectent ni le Code de la route ni les trottoirs. Merci beaucoup.

Je rappelle que le danger ce sont les piétons et les piétonnes qui sont les plus vulnérables, mais ils sont mis en danger, mortellement, par les automobilistes et les motards, les motards étant les premiers accidentogènes sur ce sujet. Merci.

Je vais mettre aux voix ce vœu relatif à la mise en place d'une signalisation à l'usage des cyclistes pour sécuriser les déplacements piétonniers avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Vous ne votez même plus ? Qui ne participe pas ? Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

## Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs	
Pour : 05	Contre: 23
Abstentions: 00	NPPV:00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable.	
Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2023-235 VOEU)



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous passons aux questions orales ».

<u>Q122023-018</u>: Question orale de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12°, relative au **bilan du dispositif des gardiens d'immeubles assermentés à Paris 12.** 

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris:

« La première question orale est posée par Valérie Montandon et les élus du groupe Changez Paris du 12<sup>e</sup>, relative au bilan du dispositif des gardiens d'immeubles assermentés à Paris 12. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Madame la maire, les incivilités sont courantes au sein de certains ensembles du parc social de la ville : jets de déchets par les fenêtres, les encombrants abandonnés, les épaves de voitures, les caves fouillées et les nuisances sonores.

En 2018, des gardiens assermentés ont été mis en place sur une base volontaire. Ces derniers ont le pouvoir de verbaliser les comportements inappropriés de certains locataires en dressant un procès-verbal (PV) en cas d'incivilité.

Toutefois, certains de ces gardiens font face à une recrudescence d'intimidations de la part de locataires, ce qui peut engendrer une indisponibilité, un retrait ou même un arrêt de travail.

Lors du CSPDA, le sujet concernant l'action et l'expérience des gardiens assermentés, bien qu'abordé succinctement, semblait très nuancé.

Lors de la réunion, de la Porte de Vincennes, Mme Éléonore Slama l'a présenté lors d'une question d'un habitant qui a évoqué les préoccupations et les incivilités. Mme Slama l'a présenté comme une solution qui œuvrait et qui permettait de combler les lacunes. Or, pour en avoir discuté avec différents acteurs, au contraire, le dispositif n'est pas aussi positif que cela.

C'est pour cela que je vous demande, Madame la maire, s'il est possible d'avoir un bilan, quel était le bilan du dispositif, le nombre de PV dressés, le règlement, la baisse des infractions qui auraient été enregistrées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, au sein des ensembles du parc social, ainsi que le retour d'expérience, cela est important, des gardiens d'immeuble, pour avoir un retour sur le terrain, le ressenti le vécu sur ce dispositif.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous remercie, Mme Montandon. Nous avons envoyé, avec Éléonore Slama, comme nous nous y étions engagées, un courrier à chaque bailleur, pour rappeler ces incivilités.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Je vais laisser Pierrick Paris vous répondre. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseil**ler d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci, Madame la maire, le dispositif des gardiens assermentés est né en 2018, comme vous le rappelez dans votre question et il est encore en cours de déploiement puisque vous savez que les procédures d'assermentation sont très lourdes, même pour des sujets qui peuvent paraître assez simples, et il y a eu des périodes où ce dispositif n'a pas pu se déployer, car il a fallu faire de la communication auprès des gardiens d'immeuble et les convaincre.

Je suis d'accord avec vous, et vous faites allusion dans votre question à la réunion du CSPDA où vous avez posé la question, vous disiez que l'avis semblait être très nuancé. Je pense que vous parliez de moi et je confirme que ce dispositif est perfectible, pour les raisons que vous avez rappelées et dont tout le monde a conscience.

C'est d'abord sur la base du volontariat, et cela est bien normal, et une fois que les gardiens sont assermentés, soit ils ne veulent pas l'être, et quand ils le sont, ils ont parfois des réticences à intervenir, même s'ils sont autorisés à intervenir dans d'autres résidences que les leurs, ils ont parfois des réticences à intervenir pour verbaliser des personnes auxquelles ils sont confortés au quotidien, alors qu'ils n'ont pas de missions de police dans leurs missions, bien heureusement.

Aujourd'hui, sur les principaux bailleurs sociaux, nous en sommes à 21 gardiens assermentés au sein de Paris Habitat, nous en sommes à cinq en cours d'assermentation, qui viennent de rentrer en formation au sein de la RIVP et idem pour ELOGIE-SIEMP. Effectivement, si vous voulez me dire que cela n'est pas énorme, je peux en convenir. Nous pouvons nous améliorer.

Madame la maire a rappelé qu'elles ont écrit en ce sens, sur cette question, mais pas seulement, aux bailleurs sociaux.

Voilà sur les éléments que je peux vous donner, et ce dispositif ne peut que s'améliorer. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, M. Paris. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Q122023-019</u>: Question orale de Matthieu Seingier et les élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup>, relative à la réquisition sans délai du gymnase Léon Mottot pour l'hébergement de mineurs isolés étrangers migrants.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

Nous allons passer à la question orale suivante, de Matthieu Seingier et des élus du groupe Changer Paris, du 12<sup>e</sup>, relative à la réquisition sans délai du gymnase Léon Mottot pour l'hébergement de mineurs isolés étrangers migrants.

# M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Madame la maire, par un article du *Canard Enchainé* en date du 11 octobre 2023, les élus d'oppositions ont appris que le gymnase Léon Mottot, situé 17 Cité Moynet, avait été réquisitionnée « par l'Hôtel de Ville (...) la veille pour le lendemain » pour loger « 60 jeunes qui se présentent comme mineurs isolés originaires de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Mali » après un passage par l'île de Lampedusa et qui, selon l'association Aurore, reconnue dans l'aide aux personnes précaires, étaient accueillis de manière « indigne ».

En outre, les occupants auraient eu pour consigne de ne pas parler « aux voisins, aux journalistes ou à la police. »

Certes, la gestion des mineurs isolés étrangers relève de la compétence du Département, donc la ville de Paris, mais il est surprenant que des lieux plus adaptés n'aient pas été privilégiés et, surtout, rien ne justifie que l'exécutif d'une collectivité territoriale cache sa politique aux élus et à sa population. Je vais peut-être aller plus loin dans ce que je sous-entends par-là, je peux entendre qu'il y ait un souci de récupération, de l'extrême droite, mais il peut y avoir un souci d'aide, les gens auraient pu aussi accueillir spontanément ces migrants.

Quoi qu'il en soit, nous souhaiterons savoir : pourquoi la ville de Paris a caché cette réquisition ?

Avez-vous pu vous assurer que les personnes hébergées étaient réellement des mineurs isolés avant, le cas échéant, de les réorienter vers une procédure de demande d'asile appropriée à leur état civil ou qu'ils puissent retrouver leurs parents ?

Si, à l'heure où est posée la question, le gymnase est toujours occupé, quelles solutions sont prises ou vont être prises pour régulariser l'utilisation du gymnase ?

La ville de Paris s'occupe-t-elle directement de la gestion de cet accueil ou a-t-elle confié à une association et pour quelle durée ?

Quelles mesures sont-elles prises pour compenser les associations sportives ou les usagers de la salle qui se sont vus privés de leur activité depuis plus d'un mois ? Merci. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur le Président, cette question orale ne vous honore pas. Agiter la peur de l'autre dans le contexte que nous connaissons est soit inconscient, soit particulièrement malsain. Vous entendre faire subtilement l'écho de la propagande de l'extrême droite, à laquelle je ne donnerai pas plus d'exposition aujourd'hui, me déçoit particulièrement.

La mobilisation ne nous a pas été cachée, des usagères et des usagers en ont été informés. Permettez-moi de ne répondre qu'à la partie de votre question qui intéresse réellement les usagères et les usagers qui sont concernés par la mobilisation du gymnase. Cette mobilisation s'est réalisée dans l'urgence, comme à chaque fois, l'urgence de la situation humanitaire qui influe sur l'arrivée des mineurs non accompagnés à Paris. Au titre de ses compétences départementales, la ville de Paris est chargée de l'accueil, de l'évaluation, de la mise à l'abri et de l'accompagnement des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés sur le territoire parisien, et c'est une obligation que nous assumons pleinement d'honorer.

L'usage des gymnases reste exceptionnel, pour répondre à un besoin temporaire, découlant d'une hausse importante de flux de mineurs qui, vous vous en doutez, ne sont pas heureux de devoir quitter leur terre dans des conditions plus que dangereuses, au péril de leur vie, et pour espérer une meilleure existence. Retrouver leurs parents dans ces conditions semble difficile.

La ville de Paris assume être la seule collectivité à garantir dans de telles proportions qu'aucun mineur non accompagné ne dorme à la rue et, ce, y compris pendant le temps de l'évaluation de leur minorité, ce qui peut impliquer de mobiliser un équipement voué à un autre usage, aménagé dans les meilleures conditions avec un accompagnement professionnel.

Dans ce cas, il s'agissait de France Terre d'asile. Les clubs sportifs et les établissements scolaires qui bénéficient des créneaux du gymnase Léon Mottot, qui n'est actuellement plus occupé, ont temporairement subi les conséquences de son indisponibilité et, dans l'urgence, nous avons eu malheureusement peu de possibilités de relogement. C'est pourquoi nous veillons avec Nicolas Bonnet-Oulaldj à ce que ces mobilisations soient les plus courtes possibles et qu'une rotation permette de contenir les impacts subis par les acteurs sportifs.

Nous sommes parvenus à une solution de relogement pour deux clubs qui étaient à la fois concernés par cette mobilisation et par les travaux réalisés dans le gymnase Gamzon. Nous avons conscience des désagréments que les usagères et les usagers des sites sportifs mobilisés subissent.

Et je ne vous ai pas pour autant entendu vous en émouvoir ou vous en préoccuper, des conséquences de la mobilisation du gymnase Victor Youg Perez en 2022, pour les Ukrainiennes et les Ukrainiens, qui a duré plus de six mois.

Nous nous devons avant tout d'être solidaires dans ces périodes troublées. Le caractère exceptionnel des mobilisations des gymnases l'est, en réponse à une situation dominateur complexe.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Évitez, s'il vous plaît, de céder aux chants simplistes des sirènes des extrêmes, et ne perdons pas collectivement la mémoire, surtout en ce jour, où cela a été plusieurs fois évoqué. Nous valons collectivement tous mieux que cela.

Je vous remercie. »

# M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Le règlement permet de répondre. Je pense que vous avez été trop loin. Vous parlez de subtilité des mots et je les utilise, parce que jamais nous ne cédons à la peur des autres et c'est parce que nous cachons les choses qu'il y a ces quiproquos. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« En quoi elles ont été changées ? Vous savez que les gymnases sont ouverts régulièrement et font une rotation dans tout Paris. C'est scandaleux, cette question orale. »

## M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Ce n'est pas normal que les habitants apprennent cela dans la presse. Ce n'est pas scandaleux, vous vous exprimez, tant mieux, il n'est pas normal de cacher cela. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Ce qui n'est pas normal, c'est que ces enfants soient dehors et qu'ils doivent arriver au péril de leur vie. Cela, ce n'est pas normal.

Et que nous ayons une question orale de la droite en ce conseil d'arrondissement, ce n'est pas normal, effectivement. »

## M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Nous avons droit à toutes les questions, nous sommes en démocratie. Vous dépassez les bornes. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Et assumez vos propos d'extrême droite. Merci. »

## M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je n'ai aucun propos d'extrême droite dans cette question, relisez bien. Vous retournez cette question, peut-être que vous êtes mal à l'aise là-dessus, mais j'ai le droit, en tant qu'élu d'opposition, de poser cette question et je vous remercie de votre réponse. Point. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Je les gère au quotidien et, croyez-moi, ce n'est pas être mal à l'aise, ce que je suis, c'est avoir mal au cœur. Venez avec moi les voir, vous verrez que c'est vraiment avoir mal au cœur. »

# M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Volontiers. Moi aussi, je fais du droit des étrangers. Arrêtez de parler d'un point de vue personnel, je vous parle en tant qu'élu. »



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

<u>Q122023-020</u> : Question orale de Françoise Marcin et du Groupe Changer Paris 12<sup>e</sup>, relative aux travaux de rénovation de la Gare de Lyon.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris:

« Nous passons à la question de Françoise Marcin du groupe Changer Paris, relative aux travaux de rénovation de la Gare de Lyon.

Mme Marcin?»

# Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Madame la maire, merci de me donner la parole. J'en profite pour dire que je n'apprécie pas du tout vos propos et votre préambule était vraiment de trop.

Je pose donc cette question sur les travaux de rénovation de la gare de Lyon.

Madame la maire, un projet commercial est prévu pour rénover et dynamiser le hall 3 de la Gare de Lyon devenu vétuste, avec pour objectif de le rendre plus attractif.

Une nouvelle activité commerciale y serait prévue.

Et l'on ne peut que se questionner sur l'impact qu'elle aura sur la place Henri Frenay pour laquelle la mairie du 12<sup>e</sup> peine à résoudre les difficultés, les effets négatifs de sa configuration.

Aussi, le groupe Changer Paris 12<sup>e</sup> vous demande de préciser quels impacts aura ce projet commercial sur la place Henri Fresnay, et s'ils ont été évalués.

Nous vous remercions de vos réponses. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Merci, Mme Marcin. Mathieu Delmestre. »

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la maire. Pour vous répondre, Madame Marcin, sur votre question, comme vous le savez, ce projet est porté de longue date par Gares & Connections, auquel la mairie du 12<sup>e</sup> est associée, Richard Bouigue et Emmanuelle Pierre-Marie ont encore eu une réunion, récemment d'ailleurs, sur le sujet avec Gares & Connections.

Pour reprendre rapidement, l'idée est d'améliorer l'intermobilité, la végétation de la gare, la rénovation du patrimoine du côté du hall 3 et de désaturer aussi le hall 2, tout en permettant un meilleur passage sous la gare, justement, entre la rue de Bercy et la place Henri Fresnay.



Séance du mardi 7 novembre 2023 - 19H

Le cheminement sera beaucoup plus agréable sous la gare, et du monde pourra passer encore plus facilement et de façon encore plus agréable entre la rue de Bercy et la place Henri Fresnay.

Le projet est du côté de la rue de Bercy, en l'occurrence, et pas du côté de la place Henri Fresnay, qui n'appartient pas, comme vous le savez, à la SNCF, mais qui est côté ville, et donc nous continuons à travailler, comme vous l'avez dit, de façon à résoudre certaines difficultés que nous ne nions pas, pour autant, mais nous continuons à travailler dessus.

Nous continuerons, notamment, comme nous sommes engagés, à revenir vers les habitants pour pouvoir travailler avec eux, après notamment les études d'acoustique qui avaient été envoyées par courrier par la maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à la maire de Paris. J'espère que cela répondra à votre question. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, conseillère de Paris:

« Je vous remercie. Je vous remercie de la bonne tenue de ce conseil d'arrondissement. Je ne désespère pas que nous arrivions à faire plus court. Néanmoins, je tenais aussi à vivement remercier l'important travail de la DGS pour la préparation de ce conseil, parce que même si c'est en régie, ici, cela demande beaucoup d'investissements et de travail, et je souhaite remercier l'ensemble des membres de mon cabinet qui sont à l'œuvre à chaque fois.

Bonne soirée, nous nous retrouverons très, très vite, puisque le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 28 novembre 2023.

Bonne soirée à vous.

La séance est levée à 21 h 59.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 <sup>e</sup> arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian
	Conseillère d'arrondissement,
	Secrétaire de séance.